
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 janvier 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 janvier 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Stephanie Watt.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 15.02

Mme Stephanie Watt et M. Richard Guay.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente, Mme Suzie Miron, poursuit et dédie la première minute de silence de 2021 à M. Raphaël André, décédé le dimanche 17 janvier dernier, à l'angle de la rue Milton et de l'avenue du Parc, près du refuge La Porte Ouverte. Elle offre ses condoléances à la famille et aux proches et invite les membres du conseil à une minute de recueillement.

Puis, en cette première séance du conseil de ville de 2021, la présidente du conseil, Mme Miron, présente aux membres, ainsi qu'à celles et ceux écoutant les débats à distance, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. La présidente du conseil enchaîne en soulignant quelques célébrations internationales au mois de janvier :

- 1^{er} janvier : Journée Mondiale de la Paix
- 15 janvier : Journée nationale du vivre-ensemble
- 18 janvier : Journée de Martin Luther King Jr.
- 21 janvier : Jour du Drapeau québécois
- 24 janvier : Journée Internationale de l'éducation
- 27 janvier : Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
- 29 janvier : Commémoration des attentats de Québec

Par la suite, la présidente du conseil mentionne les anniversaires des conseillers et des conseillères au courant du mois de janvier :

- 15 janvier : Hadrien Parizeau
- 20 janvier : Laurence Lavigne Lalonde et Maja Vodanovic
- 28 janvier : Marvin Rotrand
- 29 janvier : Normand Marinacci et François William Croteau

Ensuite, la présidente du conseil rend sa décision concernant les débats à l'article 15.06, de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2020. La Déclaration à l'étude était : *Déclaration visant à réaffirmer l'importance de la langue française comme langue commune à Montréal.*

D'abord la présidente précise les trois points qu'elle a analysés :

1. Le moment où un membre peut soulever des violations de droits ou de privilèges
2. Les propos jugés non parlementaires
3. Le concept de diffamation

Point par point, en se basant sur le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente donne son interprétation dans le contexte présenté et rend ses décisions :

1. Moment où un membre peut soulever des violations de droits ou de privilèges

La présidente rappelle aux membres du conseil l'entente qui veut que les interventions soient terminées avant de prendre la parole sur les questions de privilège et sur les propos non parlementaires. La présidente confirme qu'elle en jugera par la suite. Elle souligne qu'un rappel à cet effet a été communiqué aux membres le 9 décembre 2020.

À la suite du visionnement de l'enregistrement vidéo de la séance, la présidente a constaté qu'elle a permis à la conseillère Rossi de terminer son intervention puisqu'il y restait 10 secondes, et ce, malgré la demande de prise de parole de la mairesse de Montréal.

2. Propos jugés non parlementaires

Mme Miron mentionne que sans s'en tenir explicitement à la liste de mots ou expressions non parlementaires, qui a été revue par sa prédécesseure en 2018, elle considère trois grandes catégories de propos :

- a. Les propos injurieux, grossiers, menaçants et les attaques personnelles
- b. Les accusations, notamment celles faisant l'objet de poursuites judiciaires ou susceptibles de donner lieu à de telles poursuites
- c. Les insinuations sous-entendant la mauvaise foi ou la volonté de nuire de certaines personnes. Par exemple : mensonges, cachotteries, cachettes, etc.

À cet effet, une liste répertoriant différents mots et expressions tenus dans le passé et jugés non parlementaires peut guider les membres du conseil dans le choix des mots qu'ils utiliseront.

Lors de l'assemblée du 14 décembre 2020, plusieurs mots et expressions notamment : « faux », « faire de la petite politique », etc. ont été utilisés et les membres concernés ont retiré ou modifié leurs commentaires. La présidente considère ce volet clos.

3. Le concept de diffamation

Ensuite, des échanges vifs sont survenus entourant le concept de diffamation et son usage lors des débats.

La présidente rappelle que les personnes élues ont l'obligation de respect, l'un envers l'autre et envers les citoyennes et citoyens, conformément au *Code d'éthique et de déontologie*.

De plus, la présidente précise que les personnes élues, à titre d'administrateurs municipaux, ne bénéficient d'aucune immunité pour les paroles qu'ils prononcent à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle du conseil et que de tels propos peuvent donner lieu à une poursuite pour diffamation devant les tribunaux, lorsqu'il y a préjudice et que les paroles sont prononcées dans un contexte de négligence ou de malveillance. La décision que certains commentaires sont ou ne sont pas diffamatoires relève des pouvoirs d'un tribunal et non de la personne à la présidence du conseil; la présidente stipule qu'elle ne peut ainsi affirmer qu'il s'agit de diffamation ou non. Les membres du conseil doivent être prudents lors de leurs interventions.

La présidente ajoute que l'expression « Diffamer la réputation » se trouve dans la liste des exemples d'expressions antiparlementaires.

Par ailleurs, après analyse, Mme Miron juge que la mairesse de Montréal pouvait invoquer que les propos de Mme Rossi étaient « diffamatoires » à son endroit relativement à l'interprétation de la question de privilège et des propos non parlementaires. Elle exprimait l'atteinte de ses droits et la présidente du conseil, Mme Miron, considère qu'elle pouvait utiliser ce terme dans ce contexte précis.

À l'avenir, lorsque certains propos sembleront problématiques ou tendancieux, la présidente invitera les membres du conseil à la prudence. Toutefois, si elle juge que les paroles prononcées constituent des insinuations, des allusions personnelles, des accusations, des paroles violentes ou irrespectueuses ou une tournure non parlementaire, la présidente du conseil demandera leur retrait puisque cela est interdit en vertu de l'article 66 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente espère que le niveau des échanges pendant les travaux parlementaires puisse s'améliorer. Sans attaques personnelles, insinuations ou sous-entendus lors des débats entre les membres du conseil, et ce, peu importe le parti politique ou le titre. Les citoyennes et citoyens de Montréal s'attendent à ce que les travaux se déroulent dans la courtoisie, le respect, avec une franche collégialité.

La présidente du conseil, Mme Miron, enchaîne avec l'initiative de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), lancée la semaine dernière, ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

En prévision du scrutin municipal de novembre prochain, la campagne de l'UMQ a pour objectif de donner le goût aux gens de se présenter en politique et de s'investir dans la sphère publique. Pour l'UMQ, cela passe par la valorisation de la démocratie municipale et la consolidation du lien de confiance qui unit les citoyennes et citoyens à leurs institutions démocratiques.

À cet effet, la présidente de l'UMQ et mairesse de Sainte-Julie, madame Suzanne Roy, a déclaré :

« Ce phénomène a pris de l'ampleur en 2020 en lien avec la crise sanitaire. La présence d'opinions divergentes est essentielle pour une société démocratique saine. Cependant, on veut, par cette initiative, rappeler que le partage d'idées et la diversité de points de vue doivent s'exprimer dans le respect, la tolérance et la civilité. »

En conclusion, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite que la métropole du Québec soit un leader dans ce dossier et déclare la séance ouverte.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Questionne la nomination de Mme Bochra Manaï à titre de Commissaire à la lutte contre le racisme / Dans le processus d'embauche, est-ce que les propos passés de Mme Manaï ont été pris en compte?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Les prolongements du REM vers l'Est et le Nord de Montréal – Aimerait connaître la place qu'occupe l'Administration auprès du gouvernement du Québec et de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dans ces projets? / Est-ce que l'Administration est partie prenante de ces projets?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Plan d'eau et protection des ruisseaux sur l'île de Montréal – Est-ce que l'Administration compte protéger le ruisseau Meadowbrook de la rivière Saint-Pierre? / Émet d'autres voies de solution plutôt que la canalisation
M. Marvin Rotrand	M. Benoit Dorais (M. Robert Beaudry)	Télétravail et exode urbain – Est-ce que la réglementation et la planification municipales vont s'ajuster en fonction de cette nouvelle réalité? / Taux de vacance dans les bureaux – Quelle est la réflexion de l'Administration sur cet enjeu, notamment pour le centre-ville?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Personnes en situation d'itinérance et constats d'infraction – Est-ce que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) peut être plus tolérant envers ces personnes? / Reformule sa question

À 13 h 48,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Sue Montgomery	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande les raisons de la vente de gré à gré du concessionnaire GPA dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Comment ce projet répond-il à nos objectifs de développement durable?
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Halte chaleur et itinérance autochtone – Aimerait connaître le plan d'action concernant cet enjeu / Offre sa collaboration pour la planification et les actions à mettre en œuvre
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Logement social et entente (de principe) Canada-Québec – Aimerait connaître les montants réservés à la métropole à l'intérieur de cette entente / Reformule sa question
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Comment l'Administration va-t-elle s'attaquer à l'exode des Montréalais / Reformule sa question

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de privilège concernant certains propos de M. Sari, plus précisément la phrase suivante qu'il considère antiparlementaire : « que la mairesse de Montréal se cachait derrière Québec ». La présidente demande au conseiller Sari de se rétracter ou de modifier sa phrase. Ce dernier remplace ses propos par : « que la mairesse de Montréal n'utilise pas les arguments d'un autre palier gouvernemental ». La présidente le remercie.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 14 h 10.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 51.02.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à Mme Giuliana Fumagalli.

Mme Fumagalli souhaite ajouter une motion à l'ordre du jour. La présidente du conseil l'informe que la motion ne peut être ajoutée puisqu'elle n'a pas été reçue dans les délais prescrits, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* mais qu'elle peut la déposer afin qu'elle soit inscrite à l'assemblée du mois de février.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges. Le leader de la majorité indique que l'Administration n'est pas en faveur de ce dépôt à ce moment-ci. Il invite plutôt Mme Fumagalli à contacter Mme Cathy Wong concernant le sujet de cette motion. Mme Fumagalli accepte la proposition. La présidente du conseil clôt le débat et précise que le délai à respecter pour le dépôt d'une motion à l'assemblée du mois prochain est le 5 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM21 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM21 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.
-

CM21 0004

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) intitulé « Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport et aux recommandations du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) dans son « Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans », et le conseil en prend acte.

04.04 1214320001

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Nathalie Goulet

- Dépôt de la réponse de Mme Nathalie Goulet à M. Benoit Langevin concernant la patinoire au Square Cabot
- Dépôt de la réponse de Mme Nathalie Goulet à M. Josué Corvil concernant le Forum Jeunesse de Saint-Michel (FJSM)

Par M. Benoit Dorais

- Dépôt de la réponse de M. Benoit Dorais à Mme Karine Boivin-Roy en lien avec l'article 80.01 (30.02) concernant l'adoption d'une résolution visant à affecter des sommes de la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisation de compétence d'agglomération
- Dépôt de la réponse de M. Benoit Dorais à Mme Karine Boivin-Roy en lien avec l'article 80.01 (30.03) concernant l'adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)
- Dépôt de la réponse de M. Benoit Dorais à Mme Karine Boivin-Roy en lien avec l'article 80.01 (30.04) concernant l'adoption d'une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (34 823 339,28 \$)
- Dépôt de la réponse de M. Benoit Dorais à Mme Karine Boivin-Roy en lien avec l'article 80.01 (42.05) concernant l'adoption du Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinées à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)
- Dépôt de la réponse de M. Benoit à Mme Karine Boivin-Roy en lien avec l'article 30.01 concernant l'adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinées à financer certaines dépenses en immobilisations de compétence locales
- Dépôt de la réponse de M. Benoit Dorais à Mme Karine Boivin-Roy en lien avec l'article 30.09 concernant l'adoption d'une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (274 166 500 \$)

Par M. Robert Beaudry

- Dépôt de la réponse de M. Robert Beaudry à Mme Karine Boivin-Roy concernant les travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde – Dépôt d'un rapport d'analyse complet des coûts et des travaux

Par M. Craig Sauvé

- Dépôt de la réponse de M. Craig Sauvé à M. Marvin Rotrand sur diverses questions relatives à la Société de transport de Montréal (STM)

Par M. Sylvain Ouellet

- Dépôt de la réponse de M. Sylvain Ouellet à M. Rotrand concernant un problème de drainage dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le secteur délimité par Coolbrook, Earnscliffe, Snowdon et Bourret à proximité de Décarie

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020.

-
- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020.

CM21 0005

Dépôt du rapport d'étude portant sur l'estimation des coûts d'enfouissement de quelques 3,3 km d'une ligne aérienne biterne à 315 kV

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'étude concernant l'estimation des coûts d'enfouissement de quelques 3,3 km d'une ligne aérienne biterne à 315 kV, effectuée par la firme CIMA+ le 11 novembre 2020, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1207169011

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Par Mme Karine Boivin-Roy

- Dépôt de trois pétitions de citoyens et commerçants concernant le retour des places de stationnement sur la rue Bellechasse – District de Marie-Victorin
-

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM21 0006

Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée le 29 janvier 2017 par l'attentat commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé l'ensemble du Québec;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec et ont organisé un rassemblement qui a réuni des milliers de personnes pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

Attendu que le 1^{er} décembre 2020, la Ville de Québec a inauguré une œuvre commémorative conçue par l'artiste Luce Pelletier, intitulée Vivre ensemble, qui est dédiée aux victimes de l'attentat de la Grande Mosquée de Québec et située de chaque côté de la route de l'Église, à la jonction du chemin Sainte-Foy : une partie avoisinant le Centre culturel islamique de Québec et l'autre, le site patrimonial de la Visitation;

Attendu qu'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Attendu que l'administration municipale s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a reconnu à l'unanimité l'existence de racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre;

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite, que plus de 50 % de sa population est issue de communautés d'origines diverses et que 30 % des Montréalaises et des Montréalais sont issus de minorités visibles;

Attendu que la Ville de Montréal travaille à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens et une cohabitation harmonieuse;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- commémore l'attentat de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des survivants, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;
- 2- continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;
- 3- invite la population à commémorer, le 29 janvier, la tuerie de la grande mosquée de Québec afin de témoigner collectivement de sa solidarité.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal mentionne d'entrée de jeu que cette Déclaration vise à se rappeler le tragique événement qui s'est produit il y a quatre ans, le 29 janvier 2017, à la grande mosquée de Québec. Mme Plante mentionne que la mémoire des victimes et du survivant de cet attentat doit être honorée et que cela doit se poursuivre afin qu'un tel événement ne se produise plus. Elle insiste sur l'importance de la tolérance, de l'inclusion, de l'amour de son prochain et du respect des différences. Mme Plante nomme chacune des victimes.

En terminant, la mairesse de Montréal invite les gens à se joindre à un événement commémoratif virtuel le 29 janvier, et à visiter le site web du Forum musulman canadien pour trouver les informations pertinentes de cet événement virtuel.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillers Dimitrios (Jim) Beis, Marvin Rotrand, Abdelhaq Sari et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le conseiller Beis prend la parole et mentionne à son tour le nom de chacune des victimes de cet attentat, ainsi que du survivant qui a posé un geste héroïque en s'interposant devant l'assaillant. M. Beis dénonce toute forme de violence, de discrimination ou de racisme envers les musulmans et de toutes les communautés sur la base de leur origine, de leur couleur et de leur religion. M. Beis invite la population à tenir des initiatives de sensibilisation lors de la Semaine de sensibilisation musulmane qui se déroule du 25 au 31 janvier 2021.

Le conseiller Marvin Rotrand prend ensuite la parole et mentionne l'importance que le conseil municipal se rappelle de cet événement tragique. M. Rotrand informe le conseil municipal qu'il déposera sa propre motion lors du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce du 1^{er} février 2021 pour dénoncer l'attentat de la Grande mosquée de Québec.

Le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole à son tour et nomme les victimes de l'attentat, qui laisse dans le deuil 17 orphelines et orphelins. M. Sari nomme le survivant de cette attaque, ainsi que l'intervenante de première ligne qui elle aussi a été l'une des victimes. Cet acte malheureux a permis de tenir une grande réflexion. M. Sari souligne que nous sommes tous frères et soeurs, et que nous ne formons qu'une seule humanité. M. Sari termine en invitant la population à aller au-delà des préjugés, et à faire preuve d'écoute et de tolérance les uns envers les autres.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, prend la parole et désire joindre sa voix à ses collègues qui ont parlé avant lui. M. Perez insiste sur le devoir de mémoire collectif nécessaire envers les victimes et blessés de cet attentat. M. Perez réitère l'importance du dialogue entre les communautés, et fait mention également de la Semaine de sensibilisation musulmane qui est une occasion d'améliorer le dialogue et l'écoute, afin de combattre les préjugés. M. Perez rappelle enfin l'importance d'offrir notre appui, notre soutien et notre solidarité à la communauté musulmane.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM21 0007

Déclaration pour faire du projet du Réseau express métropolitain (REM) de l'Est une réussite d'intégration urbaine et paysagère aux multiples retombées pour la population montréalaise

Attendu que le gouvernement du Québec et son mandataire, CDPQ-Infra, ont annoncé le 15 décembre 2020 le projet du REM de l'Est, qui s'étendra sur 32 km et comptera 23 stations, un investissement de 10 G\$;

Attendu que la création de deux nouvelles branches du Réseau express métropolitain (REM) permettra une connexion rapide et efficace du centre-ville vers l'est et le nord-est de l'île pour les résidents, travailleurs et étudiants, et d'accélérer le développement et l'essor économique de l'Est de la métropole pour une relance économique verte et inclusive;

Attendu qu'en juin 2018, la Ville de Montréal a fait inscrire les projets de transport collectif structurant du centre-ville vers Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et Lachine (ligne Rose) au Plan des initiatives de développement des transports collectifs de l'ARTM;

Attendu qu'en décembre 2018, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont posé un geste fort en signant la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal et en s'engageant à consolider une vision commune, intégrée et innovante pour l'accroissement de la mobilité durable et l'amélioration des milieux de vie pour ce territoire à fort potentiel de développement;

Attendu qu'une offre de mobilité durable est un atout indispensable à la réduction des GES dans un contexte d'urgence climatique, ainsi qu'à l'atteinte des cibles de la Politique de mobilité durable du Québec 2030 et du Plan climat pour Montréal;

Attendu que ce nouveau réseau s'implantera majoritairement sur le domaine public municipal et impliquera des modifications significatives à l'aménagement urbain, au cadre bâti, et aux infrastructures terrestres et souterraines, des domaines qui sont de compétence et d'expertise municipale;

Attendu que le projet proposé comporte plusieurs défis en matière d'intégration urbaine et paysagère pour cette structure aérienne et en matière de qualité architecturale, et qu'il est essentiel de veiller à ce que le projet garantisse un environnement de qualité en plus de respecter la trame et le patrimoine urbains de Montréal, ville UNESCO de design;

Attendu que la planification du développement durable du territoire de la Ville de Montréal est encadrée par des outils, dont le plan d'urbanisme en cours de révision, et qu'une attention particulière devra être portée à la protection du parc de logements locatifs abordables, aux effets possibles de la gentrification ainsi qu'aux nuisances liées à la réalisation du projet et aux chantiers à venir dans les secteurs qui seront desservis par le REM de l'Est;

Attendu que la réalisation du REM de l'Est engendrera des coûts importants en matière d'aménagements urbains et de modifications aux infrastructures actuelles et doit prévoir un budget en conséquence, intégré au cadre financier et au coût global du projet;

Attendu que le Gouvernement a inscrit au PQI le lien structurant du centre-ville vers le secteur du Grand Sud-Ouest et confié à l'ARTM les travaux de planification du projet, en mettant en place un bureau de projet et en finançant le dossier d'opportunité (DO) pour la desserte de ce secteur;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

Et résolu :

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec et son mandataire, la CDPQ-Infra :

Consultation

- 1- que soit tenue une démarche de consultation et de concertation impliquant la population montréalaise afin de répondre aux besoins des diverses communautés desservies par le projet, d'en assurer l'acceptabilité sociale et de trouver les meilleures solutions aux enjeux et préoccupations liées au projet avant qu'il soit soumis au processus d'évaluation environnementale (BAPE);
- 2- que soient mis à contribution l'expertise et le savoir-faire, tant montréalais, national qu'international, dans un processus transparent de recherche de solutions aux importants défis qu'apporte le projet, avec la formation d'un comité aviseur, annoncé par CDPQ-Infra, qui soit indépendant, pluridisciplinaire et actif tout au long du processus, de l'idéation jusqu'à la livraison du projet;

Intégration urbaine, paysagère et architecturale (Réalisation du projet)

- 3- que l'intégration urbaine, paysagère et la signature architecturale soient une composante intrinsèque et fondamentale de la définition du projet, en vue d'en faire un legs unique pour les générations à venir, et que soient présentés au comité aviseur divers scénarios d'intégration, d'implantation, d'adaptation du tracé et de localisation des stations, incluant des options en souterrain, sous le boulevard René-Lévesque;
- 4- que le projet permette à la Ville, aux arrondissements et aux Villes liées d'intégrer des occasions de développement ou d'aménagements complémentaires dans le cadre du projet ou en parallèle, et qu'il réponde aux attentes des citoyennes et des citoyens de l'Est de Montréal;
- 5- qu'une attention particulière soit portée afin de limiter l'empiètement des nouvelles infrastructures sur le domaine public, comme les voies de circulation, les trottoirs, les parcs et les espaces verts, et de réduire les nuisances liées à la réalisation et à l'opération du projet, telles que le bruit, les vibrations et la poussière;

Gouvernance

- 6- que la Ville de Montréal soit reconnue par le Gouvernement comme partie prenante et décisionnelle dans le projet, et ce, à toutes les étapes de planification, de consultation, de conception et de réalisation des travaux, et que la gouvernance du projet et le processus décisionnel soient adaptés en conséquence;
- 7- que le gouvernement du Québec reconnaisse l'expertise et la compétence de la Ville sur son domaine public et privé, en matière d'aménagement urbain et d'infrastructures, sa connaissance du milieu et des besoins et qu'il accorde, en conséquence, un soutien financier afin qu'elle puisse accompagner CDPQ-Infra à toutes les étapes du projet en y dédiant le personnel et les ressources nécessaires;
- 8- que CDPQ-Infra coordonne ses travaux avec ceux de la Ville, qui planifiera les siens en conséquence, afin de minimiser le nombre de chantiers successifs et qu'une subordination de travaux puissent être envisagée;

Financement

- 9- que le Gouvernement intègre au financement global du projet les coûts pour la Ville de Montréal associés aux aménagements retenus sur le domaine public, lesquels sont nécessaires à une intégration urbaine et paysagère réussie et une excellente accessibilité aux stations;
- 10- Que le Gouvernement et la Ville de Montréal démarrent les travaux du bureau conjoint de projet pour la revitalisation de la rue Notre-Dame avec un financement nécessaire pour permettre son réaménagement entre le centre-ville et la Pointe-de-l'Île, et que ces travaux soient coordonnés avec ceux du REM de l'Est.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. Elle indique que le projet du Réseau express métropolitain (REM) est une excellente nouvelle pour l'Est de Montréal. La mairesse de Montréal mentionne que le projet contribuera au développement social, économique et culturel de la ville. Mme Plante souligne l'importance de mettre sur pied un processus de consultation pour le REM de l'Est afin d'en favoriser l'intégration et d'y intégrer les composantes connexes. Elle conclut en réitérant toute la portée du projet.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, Mme Christine Black.

Mme Black prend la parole et accueille favorablement l'annonce du gouvernement du Québec pour le REM de l'Est qui facilitera les déplacements interarrondissements.

La présidente du conseil remercie Mme Black pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

M. Rotrand fait état de quelques réserves au regard de cette Déclaration notamment, sur le fait qu'une Déclaration ne peut être amendée et que les membres n'ont pas été consultés au préalable.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède tour à tour la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, à M. Alan DeSousa, à M. Michel Bissonnet et à M. Luis Miranda.

Chacun d'eux prend la parole pour saluer ce projet qui viendra combler un besoin en transport collectif dans l'Est de Montréal. Plus précisément, MM. Perez, DeSousa et Miranda mentionnent qu'il aurait été souhaitable que certains aspects du projet soient bonifiés, notamment au niveau financier. M. Miranda ajoute qu'il aurait souhaité que le trajet puisse transiter par le parc d'affaires de l'arrondissement d'Anjou.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote enregistré sur l'article 15.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Pausé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Deschamps, Zarac, Arseneault et Gosselin (36)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Bissonnet, Miranda, Hénault, Rapanà, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (23)

Ouverture virtuelle des portes : À l'ouverture virtuelle des portes, Mme Cathy Wong et Mme Manon Barbe, déclarent que si elles avaient été présentes lors de l'appel des membres, elles auraient voté en faveur de cette proposition.

Résultat :
En faveur : 38
Contre : 23

Après le vote, le conseiller Marvin Rotrand soulève une question de règlement afin de savoir si le vote du conseiller Richard Guay sera enregistré puisqu'il a éprouvé des problèmes techniques au moment de l'appel de son nom. La présidente du conseil l'informe que cela n'est pas possible et que le conseiller Guay a des moyens à sa disposition lorsqu'une telle situation se produit. M. Guay et Mme Boivin-Roy expriment leur désaccord.

La présidente du conseil les remercie de leurs interventions mais maintient sa décision. Elle clôt le débat en précisant que le conseiller Guay ne sera toutefois pas pénalisé.

La présidente du conseil déclare l'article 15.02 adopté à la majorité des voix.

15.02

CM21 0008

Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et réaffirmer notre engagement à lutter contre l'antisémitisme

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que nous soulignons, cette année, le 76^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau;

Attendu que l'Holocauste a été l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité;

Attendu que des millions de personnes, dont plus de six millions de Juifs, ainsi que des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivants et survivantes de l'Holocauste qui ont contribué au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de la haine, de la discrimination et de l'indifférence;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 40 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, le 21 mars 1989, dans sa Déclaration contre la discrimination raciale, à combattre « toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale »;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé en 2002, la journée du Yom Ha Shoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu qu'au cours des dernières années, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites à travers le monde et au Canada;

Attendu que le 13 janvier 2021, la Congrégation Shaar Hashomayim, à Westmount, a été victime d'une attaque antisémite qui a été condamnée fermement et sans réserve;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal, en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module incidents et crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong
M. Lionel Perez
Mme Mary Deros
M. Giovanni Rapanà
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui aura lieu le 27 janvier;
- 2- réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme, et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite tout en réitérant que les gestes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;
- 3- continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. Elle mentionne qu'en ce 76^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, le devoir de mémoire et le combat à l'intolérance demeurent de première importance. Elle ajoute qu'il ne faut jamais oublier les souffrances et les pertes de vies associées à l'Holocauste.

La présidente du conseil remercie la mairesse pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et demande que son nom soit ajouté à la liste des appuieurs de cette Déclaration. Il souligne que cette tragédie doit rappeler l'importance de parler du respect, du dialogue et de la liberté. Pour terminer, M. Perez fait la lecture d'un poème du pasteur Martin Niemoller intitulé « Quand ils sont venus me chercher ».

À 15 h 40, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et demande que son nom soit ajouté à la liste des appuieurs de cette Déclaration. Il indique que cette Déclaration revêt une grande importance puisque la majorité des membres de sa famille ont été tués lors de l'Holocauste, à l'exception de ses parents qui sont venus, par la suite, s'établir au Canada. En conclusion, M. Rotrand mentionne que nous devons nous doter de meilleurs outils pour contrer l'antisémitisme et à cet effet, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce adoptera le mois prochain la définition de l'antisémitisme de « l'International Holocaust Remembrance Alliance ».

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention. La conseillère Mary Deros et le conseiller Giovanni Rapanà prennent la parole et demandent que leurs noms soient ajoutés à la liste des appuieurs de cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM21 0009

Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le 30^e Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1^{er} février et se terminera le 1^{er} mars 2021;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2021 est Célébrons 30 ans de succès, et s'inscrit dans la volonté de souligner les accomplissements, la contribution et le chemin parcouru par les communautés noires;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1^{er} février 2007;

Attendu que depuis plusieurs années, le mouvement La vie des Noirs compte (Black Lives Matter) nous conscientise sur les enjeux liés au racisme et aux discriminations systémiques vécus par nos concitoyennes et concitoyens des communautés noires et milite pour une plus grande justice sociale;

Attendu qu'à l'été 2020, des milliers de personnes se sont mobilisées dans les rues de Montréal pour dénoncer le décès tragique de George Floyd, survenu à Minneapolis, et pour dénoncer les discriminations, le racisme, les violences et réclamer une société plus juste et égalitaire;

Attendu qu'à l'été 2020, Montréal a fièrement arboré, dans le Village, une fresque géante « La vie des Noirs compte » en soutien aux communautés noires et à leurs revendications. Cette initiative de la Fondation Dynastie et du collectif Never Was Average a réuni plusieurs organismes et artistes montréalais. Des fresques ont également été peintes à la place Paul-Déjean et au parc Don-Bosco, à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Attendu que la Place des Montréalaises rendra hommage à Marie-Josèphe-Angélique, esclave noire faussement accusée d'un incendie puis pendue, et dont le destin témoigne du sort tragique imposé aux personnes autochtones et noires réduites en esclavage jusqu'à l'abolition, en 1834, de cette pratique inhumaine;

Attendu que la Ville de Montréal a reconnu l'existence du racisme et des discriminations systémiques et s'est fermement engagé à la combattre;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en place des actions concrètes et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale plus représentative et inclusive des diversités montréalaises, y compris les personnes noires, et de combattre le profilage racial et social qui touche les personnes noires de façon disproportionnée;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent le plus important groupe de minorités visibles dans la métropole et contribuent à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de Montréal;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus d'un quart de siècle des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros
M. Josué Corvil
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Lise Zarac
M. Giovanni Rapanà
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme haut et fort que la vie des Noirs compte et que, lorsqu'il est question de racisme et de discriminations systémiques à la Ville, que la tolérance zéro s'impose au sein de toutes ses instances, services, et unités;
- 2- reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires dans l'histoire de Montréal;
- 3- encourage la population montréalaise à participer virtuellement aux activités du 30^e Mois de l'histoire des Noirs 2021 afin de souligner l'importance des communautés noires à Montréal et à participer au lancement qui aura lieu le 1^{er} février.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et souligne d'entrée de jeu le travail accompli par la Table du Mois de l'histoire des Noirs durant la dernière année. Mme Plante mentionne également que le Mois de l'histoire des Noirs est une occasion pour nous de se rappeler et de reconnaître la participation des communautés noires au développement de Montréal, d'apprendre de cette histoire qui a profondément marqué notre ville et de saluer la résilience et le courage de ces communautés. La mairesse de Montréal fait référence aux fresques que l'on peut découvrir dans le Village et dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

En terminant, la mairesse de Montréal invite la population à célébrer le Mois de l'histoire des Noirs dès le 1^{er} février.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, remercie la mairesse de Montréal pour son intervention, et cède respectivement la parole aux conseillers Marvin Rotrand et Josué Corvil, de même qu'à la conseillère Lise Zarac.

M. Rotrand prend la parole et rappelle que la ville de Toronto souligne le Mois de l'histoire des Noirs depuis 1978, que le gouvernement du Canada a adopté une motion en ce sens en 1995, et le gouvernement du Québec a fait de même le 23 novembre 2006. M. Rotrand poursuit en mentionnant le travail effectué par la Table du Mois de l'histoire des Noirs, notamment sur les problématiques vécues par les communautés noires au Québec.

Le conseiller Rotrand relève l'importance du travail de l'ancien et du nouveau président de la Ligue des Noirs du Québec, respectivement MM Dan Philip et Max Stanley Bazin. Enfin, M. Rotrand ajoute que la mort de Georges Floyd a causé une prise de conscience partout à travers le monde sur les enjeux des communautés noires.

Le conseiller Josué Corvil prend à son tour la parole et insiste sur la diversité de la Ville de Montréal, qui la rend plus accueillante et plus inclusive. M. Corvil indique que le Mois de l'histoire des Noirs se veut un événement permettant de mettre en lumière, entre autres, les multiples contributions des communautés noires, mais également les diverses problématiques vécues par elles. Cette année marque le 30^e anniversaire du Mois de l'histoire des Noirs; c'est une occasion incontournable de découvrir et d'apprécier les nombreuses contributions des communautés noires dans la société montréalaise. M. Corvil souligne la contribution de Mme Kettly Beauregard, première conseillère de race noire au conseil municipal de Montréal, ainsi que celle de M. Frantz Benjamin, ancien président du conseil municipal de la Ville. Le conseiller Corvil nous invite à bâtir des ponts et à travailler ensemble.

À 16 h 01, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

À son tour, la conseillère Lise Zarac mentionne qu'elle appuie cette déclaration. Mme Zarac précise que l'arrondissement de LaSalle mettra à jour son Plan d'action de la diversité en tenant compte des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal. La conseillère Zarac remercie des personnes de la communauté noire de l'arrondissement de LaSalle qui s'impliquent activement dans la société et dont certains ont accumulé 30 années de bénévolat. Mme Zarac invite également la population à participer en très grand nombre aux différentes activités présentées en mode virtuel, durant le Mois de l'histoire des Noirs.

La présidente du conseil remercie les conseillers Rotrand, Corvil et la conseillère Zarac pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 16 h 05, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0010

Exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), pour une période de 12 mois - Autoriser une dépense de 1 987 224,47 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 569 485,35 \$ à 7 556 709,82 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 987 224,47 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 569 485,35 \$ à 7 556 709,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207157007
80.01 (20.01)

CM21 0011

Autoriser une dépense additionnelle de 86 383,57 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelles visant à couvrir l'accès auprès du manufacturier aux correctifs de sécurité Windows 2008, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 276 543,11 \$ à 6 362 926,68 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 86 383,57 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences des serveurs Microsoft additionnelles visant à couvrir l'accès auprès du manufacturier aux correctifs de sécurité Windows 2008, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 276 543,11 \$ à 6 362 926,68 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206871008
80.01 (20.02)

CM21 0012

Accorder un contrat à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) pour les services de comédiens et cascadeurs, pour des formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 437 192,44 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 20-18480 (2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de comédiens et cascadeurs dans le cadre de formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 437 192,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18480;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208254002
80.01 (20.03)

CM21 0013

Conclure une entente-cadre avec Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque International, pour une durée de cinq ans, avec une option de prolongation de deux ans - (Montant estimé de l'entente : 571 195,80 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18366 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans par laquelle Camions Inter-Anjou inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces authentiques de marque International, pour une somme maximale de 571 195,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18366;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1205382014
80.01 (20.04)

CM21 0014

Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour le service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR), pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} février 2021 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 155 946,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18296 (4 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Mécanicaction inc., le contrat pour le service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR), pour une période de 36 mois, à compter du 1^{er} février 2021 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 946,05 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18296;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1209007001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0015

Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée pour le projet « Chambres de vannes et de mesure, électricité et instrumentation, travaux 2020 » sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 1 728 122,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10354 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat de travaux d'électricité et d'instrumentation de chambres de vannes et de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 440 102,12 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10354;

- 2- d'autoriser une dépense de 144 010,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 144 010,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203775005
80.01 (20.06)

CM21 0016

Autoriser une dépense additionnelle de 850 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430 et CG18 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 116 591,08 \$ à 32 996 591,08 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 850 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et d'un bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430 et CG18 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 116 591,08 \$ à 32 996 591,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1190333001
80.01 (20.07)

CM21 0017

Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 110 345,43 \$ à 4 252 081,48 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ à 4 252 081,48 \$, taxes et contingences incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208115001
80.01 (20.08)

CM21 0018

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson - Dépense totale de 993 460,33 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP20057-144560-C (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Construction Deric inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 883,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP20057-144560-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 165 576,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438044
80.01 (20.09)

CM21 0019

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 019 828,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15530;
- 2- d'autoriser une dépense de 152 974,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206810012
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0020

Autoriser une dépense additionnelle de 506 871,60 \$, taxes incluses, au budget des contingences et incidences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 5 053 726,13 \$ à 5 560 597,72 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 506 871,60 \$, taxes incluses, aux budgets des contingences et incidences, afin de pallier aux imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 5 053 726,13 \$ à 5 560 597,72 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 047 920,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 858,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207574001
80.01 (20.11)

CM21 0021

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15529 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 874 163,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15519;
- 2- d'autoriser une dépense de 281 124,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208115003
80.01 (20.12)

CM21 0022

Accorder un contrat à Morneau Shepell Itée pour les services professionnels en actuariat-conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, avec option de renouvellement de deux périodes additionnelles de 12 mois - Montant total de 196 894,69 \$ - Appel d'offres public 20-18438 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Morneau Shepell Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services professionnels en actuariat-conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, au prix de sa soumission datée du 17 novembre 2020, soit pour une somme maximale de 196 894,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18438;
- 2- de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1200314003
80.01 (20.13)

CM21 0023

Accorder un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la surveillance de travaux de construction d'infrastructures, de travaux d'aménagement et pour la surveillance environnementale du projet de réaménagement de l'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et Remembrance, pour une durée de cinq ans - Dépense totale de 3 381 115,81 \$, taxes, contingences et déboursés inclus - Appel d'offres public 20-17800 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de surveillance de travaux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 073 741,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17800;
- 2- d'autoriser une dépense de 307 374,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de déboursés;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207231054
80.01 (20.14)

CM21 0024

Approuver le projet d'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Lacordaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Lacordaire.

Adopté à l'unanimité.

1201019001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0025

Approuver le projet d'entente no 201072 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction des ponts du boulevard des Galeries-d'Anjou (structures nos 81-05523 A à F) - Autoriser à cet effet une dépense totale de 11 111 638,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de collaboration no 201072 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction des ponts du boulevard des Galeries-d'Anjou (structures nos 81-05523 A à F);
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 10 083 307,50 \$, taxes incluses, conformément au projet d'entente;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 008 330,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207000009
80.01 (20.16)

CM21 0026

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 19 mois, soit du 1^{er} février 2021 au 28 août 2022, pour un montant maximal de 6 200 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 19 mois, soit du 1^{er} février 2021 au 28 août 2022, pour une somme maximale de 6 200 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 août 2019;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Institutionnelle à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG, pour et au nom de la Ville;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207684009
80.01 (20.17)

CM21 0027

Accorder un soutien financier non récurrent à huit organismes, représentant une somme maximale totale de 1 000 000 \$, pour les années 2021 et 2022, pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale totale de 1 000 000 \$ aux huit organismes ci-après désignés, pour les années 2021 et 2022, pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire dans le cadre du plan de relance économique - phase 2, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	MONTANTS
Université Concordia (District 3)	150 000 \$
Groupe 3737	150 000 \$
Zù	75 000 \$
La Piscine (I.C. MTL)	75 000 \$
Polytechnique Montréal	150 000 \$
La corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	150 000 \$
Gameplay Space - Espace ludique	125 000 \$
Campus des technologies de la Santé	125 000 \$

- 2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207952004
80.01 (20.18)

CM21 0028

Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant une somme maximale de 175 844,40 \$ au Centre de la montagne, Les amis de la montagne (Mont Royal inc.) et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) destiné à la réalisation du prêt de skis de fond et de raquettes pour les jeunes résidents de l'île de Montréal de 17 ans et moins, dans le contexte de la COVID-19 / Approuver les projets d'addendas à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 175 844,40 \$ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont Royal) inc. et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PÉRIODE	CONVENTION OU ADDENDAS	MONTANT
Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont Royal) inc.	19 décembre 2020 au 7 mars 2021	Addenda	96 000 \$
Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)	19 décembre 2020 au 7 mars 2021	Addenda	79 844,40 \$

- 2- d'approuver les deux projets d'addendas entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1201683001
80.01 (20.19)

CM21 0029

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à S.O.G.I.F. inc. un terrain d'une superficie de 1 204,3 mètres carrés, situé au sud de la rue Port-Royal et à l'ouest du boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour le montant de 160 000 \$, plus les taxes applicables - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à S.O.G.I.F. inc., un terrain d'une superficie de 1 204,3 mètres carrés, situé au sud de la rue Port-Royal et à l'ouest du boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué du lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le montant de 160 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185840017
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0030

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Foyer pour femmes autochtones de Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, l'immeuble constitué du lot 6 383 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord-est de la rue des Seigneurs et au nord-ouest de la rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 907,7 mètres carrés, pour la somme de 59 948 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Foyer pour femmes autochtones de Montréal / Native Women's Shelter Of Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, l'immeuble constitué du lot 6 383 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord-est de la rue des Seigneurs et au nord-ouest de la rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 59 948 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que le Foyer pour femmes autochtones de Montréal démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206462003
80.01 (20.21)

CM21 0031

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur quatre lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur quatre lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 969, 4 881 970, 4 881 982 et 4 881 983, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1204386001
80.01 (20.22)

CM21 0032

Autoriser une dépense additionnelle de 54 454,46 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipement dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12-0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 795 332,23 \$ à 48 849 786,69 \$, taxes incluses et autoriser l'ajout de ces équipements à la liste des services de maintenance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 54 454,46 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipement dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12-0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 795 332,23 \$ à 48 849 786,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser l'ajout de ces équipements à la liste des services de maintenance;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205243003
80.01 (20.23)

CM21 0033

Approuver un projet d'avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 (CG19 0383) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2023 et de porter le montant total à 1 556 250 \$, majorant ainsi de 806 250 \$ la valeur de l'Entente - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 645 000 \$ réparti entre 2021 et 2023 équivalent au montant de la subvention attendue

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 (CG19 0383) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2023 et de porter le montant total à 1 556 250 \$, majorant ainsi de 806 250 \$ la valeur de l'Entente;
- 2 - d'autoriser au Service du développement économique un budget additionnel de revenus et de dépenses de 645 000 \$ réparti entre 2021 et 2023 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, équivalent à 100 % du montant de la subvention attendue pour répondre aux besoins en matière de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1207956002
80.01 (20.24)

CM21 0034

Approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe-Saint-Charles inc. (CG12 0402), relatif au projet de développement et de mise en valeur du site des Ateliers du CN, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. (CG12 0402), relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout suivant les termes et conditions du projet de quatrième addenda joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208677002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0035

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 676 160 \$ provenant de l'entente tripartite de 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG20 0135) - Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 1 647 534 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie - Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 3 813 966 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Coop Trapèze de l'organisme Coopérative d'habitation Le Trapèze

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 676 160 \$ provenant de l'entente tripartite de 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG20 0135);

- 2- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 1 647 534 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 3 813 966 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Coop Trapèze de l'organisme Coopérative d'habitation Le Trapèze;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1209053001
80.01 (20.26)

CM21 0036

Abroger la résolution CG20 0319 afin d'annuler l'octroi de la subvention exceptionnelle de 3 420 000 \$ accordée pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA, situé sur la parcelle Bloc 8 de l'Îlot central du Technopole Angus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'abroger la résolution CG20 0319 afin d'annuler la subvention exceptionnelle de 3 420 000 \$ accordée pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA, situé sur la parcelle Bloc 8 de l'Îlot central du Technopole Angus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2 - de désengager les budgets attribués conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1209053003
80.01 (20.27)

CM21 0037

Accorder un soutien financier non récurrent de 57 487,50 \$ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 57 487,50 \$ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur général adjoint, Mobilité et attractivité, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208895004
80.01 (20.28)

CM21 0038

Accorder deux soutiens financiers, non récurrents, totalisant la somme de 1 300 000 \$ à la Centrale agricole : coopérative de solidarité de producteurs urbains et au Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de relance en développement économique - phase 2 / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 300 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Centrale agricole : coopérative de solidarité de producteurs urbains	Centrale agricole - Pôle destiné aux entreprises d'agriculture urbaines - 2021, 2022 et 2023	750 000 \$
Laboratoire sur l'agriculture urbaine	Développement d'une offre d'aide technique et d'accompagnement intégrée afin de soutenir le développement de l'agriculture urbaine commerciale à Montréal - 2021 et 2022	550 000 \$

- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207956001
80.01 (20.29)

CM21 0039

Accorder une contribution financière de 299 597 \$ au Cégep André-Laurendeau pour mettre en œuvre le projet « Se lancer dans la vente en ligne », consistant à former et accompagner 96 détaillants dans la création d'un site de vente transactionnelle en ligne / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 299 597 \$ au Cégep André-Laurendeau pour la mise en œuvre du projet « Se lancer dans la vente en ligne », consistant à former et à accompagner 96 détaillants dans la création d'un site de vente transactionnelle en ligne;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208379003
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0040**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure cinq ententes-cadres avec JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC.) - lot 1 : 470 339,73 \$, taxes incluses, Procurnet America - lot 3 : 240 987,60 \$, taxes incluses, LOGISTIK UNICORP - lot 9 : 2 273 702,48 \$, taxes incluses, les trois ententes-cadres pour une durée de 12 mois, et ACKLANDS-GRAINGER INC. - lot 10 : 518 868,04 \$, taxes incluses, et lot 11 : 394 370 \$, taxes incluses, pour une durée de six mois, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle - Montant estimé des ententes : 4 483 008,03 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18406 (23 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 6 ou 12 mois, selon l'option retenue, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de protection individuelle, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18406 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	DESCRIPTIONS DES LOTS	FIRMES	MONTANTS (Taxes incluses)	DURÉE
Lot 1	Désinfectants pour les mains	JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC.)	470 339,73 \$	12 mois
Lot 3	Masques chirurgicaux	PROCURNET AMERICA	240 987,60 \$	12 mois
Lot 9	Gants en nitrile	LOGISTIK UNICORP	2 273 702,48 \$	12 mois
Lot 10	Appareils de protection respiratoire	ACKLANDS-GRAINGER	518 868,04 \$	6 mois
Lot 11	Lingettes de nettoyage sans alcool pour respirateur	ACKLANDS-GRAINGER	394 370 \$	6 mois
MONTANT TOTAL			3 657 280,25 \$	

- 3- d'autoriser une dépense de 584 740,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0041

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente d'achat contractuelle avec Kemira Water Solutions Canada inc., d'une durée de 24 mois, avec la possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de coagulants utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater pour le traitement de l'eau potable - Montant total de l'entente : 5 870 499,33 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18372 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 36 mois, par laquelle Kemira Water Solutions Canada Inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des coagulants utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs pour le traitement de l'eau, pour une somme maximale de 5 336 817,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18372 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser une dépense de 533 681,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207100006
80.01 (20.32)

CM21 0042

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels pour les services d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal à trois firmes d'huissiers privés : Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc., Valade et associés, huissiers de justice inc., et Paquette et associés, huissiers de justice, pour une période de 36 mois avec option de prolongation d'une année - Montant estimé de 4 316 424,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18367 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal à trois firmes d'huissiers privés : Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc., Valade et associés, huissiers de justice inc. et Paquette et associés huissiers de justice, ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour une dépense estimée de 4 316 424,06 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois, avec possibilité de prolongation d'une année, débutant le 1^{er} février 2021 et se terminant au 30 janvier 2024, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18367;
- 3- d'autoriser une dépense estimée à 1 438 808,02 \$, taxes incluses, pour l'option de la prolongation d'une année, le cas échéant;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207472001
80.01 (20.33)

CM21 0043

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir dans la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington - Dépense totale de 17 727 611,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10323 (4 soum.) / Autoriser une dépense de 234 317,56 \$, taxes et contingences incluses pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir, incluant les travaux d'infrastructures de Bell Canada dans la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 14 500 644,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10323;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 772 567,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 454 398,92 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser une dépense de 234 317,36 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207909001
80.01 (20.34)

CM21 0044

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15526 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à ITR Acoustique MTL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 357 585,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15526;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208115002
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.39) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0045

Adopter les projets d'avenants 2020-4, 2020-5 et 2020-6 au contrat de prêt de 70 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 50 millions de dollars et apportant des modifications au cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-4 au contrat de prêt de 70 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 10 millions de dollars;
- 2- d'approuver l'avenant 2020-5 au contrat de prêt de 70 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal apportant des modifications à l'égard du cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;
- 3- d'approuver l'avenant 2020-6 au contrat de prêt de 80 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 40 millions de dollars et apportant des modifications à l'égard du cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;
- 4- d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208927005
80.01 (20.36)

CM21 0046

Approuver les projets d'addenda aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL conditionnellement à l'adoption du dossier 1208927005 lequel vise à faire adopter les avenants 2020-04, 2020-05 et 2020-06 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permettent l'augmentation de 49.2 millions de dollars de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises - COVID-19 et la modification du programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Attendu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont signé les avenants 2020-04, 2020-05 et 2020-06 au contrat de prêt qui bonifie le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

Attendu que la Ville a confié aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver les projets d'addenda aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Ouest-de-l'Île;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand-Sud-Ouest;

2 - d'autoriser la Ville à octroyer des prêts additionnels totalisant 49 200 000 \$ aux organismes suivants en vue de leur permettre de poursuivre la gestion et le déploiement du Fonds d'urgence :

- PME MTL Centre-Est = 9 595 200 \$;
- PME MTL Centre-Ouest = 6 389 600 \$;
- PME MTL Centre-Ville = 16 103 200 \$;
- PME MTL Est de l'île = 5 885 200 \$;
- PME MTL Grand Sud-Ouest = 5 130 800 \$;
- PME MTL Ouest de l'île = 6 096 000 \$;

Le tout, conditionnellement à l'approbation des projets d'avenants 2020-4, 2020-5 et 2020-6 à intervenir entre le MEI et la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1208927006
80.01 (20.37)

CM21 0047

Autoriser la ratification de la convention avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) permettant le transfert de 56 798 417 \$ destinés à la réalisation de 12 projets d'habitation pour personnes en situation d'itinérance ou vulnérables - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 56 798 417 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la ratification de la convention avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) permettant le transfert de 56 798 417 \$ destinés à la réalisation de 12 projets d'habitation pour personnes en situation d'itinérance ou vulnérables;

2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 56 798 417 \$;

3 - d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210640001
80.01 (20.38)

CM21 0048

Accorder une contribution financière maximale de 200 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser son édition 2021 dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser son édition 2021 dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207952003
80.01 (20.39)

CM21 0049

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les modifications au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

1205978005
80.01 (30.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04).

Un débat s'engage.

À 17 h 38, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 janvier 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 janvier 2021 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Guay.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Stephanie Watt.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 80.01 (42.03)

Mme Stephanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions du public ».

La présidente informe les membres du conseil que 99 questions ont été reçues de la part de 47 femmes, 51 hommes et une personne qui ne s'est pas identifiée; elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé en si grand nombre. Elle mentionne que selon les règles, une seule question par citoyen est permise et seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes. Elle ajoute que les questions doivent respecter le décorum du conseil municipal et qu'un tri de questions est effectué avant chaque période de questions. À cet effet, elle précise trois catégories de propos qui ne sont pas acceptés :

- a. Les propos injurieux, grossiers, menaçants et les attaques personnelles
- b. Les accusations, notamment celles faisant l'objet de poursuites judiciaires ou susceptibles de donner lieu à de telles poursuites
- c. Les insinuations sous-entendant la mauvaise foi ou la volonté de nuire de certaines personnes. Par exemple : mensonges, cachotteries, cachettes, etc.

La présidente du conseil mentionne que cette mise au point fait office de réponse à la question numéro 5, provenant de M. Yves Chartrand.

Ensuite, la présidente du conseil fait la lecture de 38 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ms. Rachel Zuroff	M. Marvin Rotrand	As a member of the Jewish community, I was very pleased to learn that the park in the Triangle area of Snowdon has been named for Saidye Bronfman whose philanthropy and good work was very well known and admired by Montrealers. My question to Councillor Rotrand regards his motions from 2019 that were adopted to honour Elie Wiesel and Warren Allmand for their contributions to society by having prominent place names given to honour them. What has the outcome of those motions been ? I have heard nothing. Has the City approved place names for Elie Wiesel and Warren Allmand. If so where will these locations be and if no names have yet been awarded, when will that occur ?
M. Martin Lapointe	M. Philippe Tomlinson	Pourquoi êtes vous pas capable de faire respecter les mesures sanitaire à Outremont?
M. Marc Poulin	M. Philippe Tomlinson	En sept. 2019, les citoyens d'Outremont se sont prévalus du droit d'initiative citoyen et obtenus une consultation publique sur le plan de stationnement imposé sans consultation. En janvier 2020 ladite consultation a eu lieu après que vous ayez attendu à la limite légale pour la tenir. En Mai 2020 le rapport est rendu public encore une fois à la limite légale pour se faire. Après plusieurs reports, les citoyens ont finalement eu droit à votre réponse sur ledit

SUITE - rapport en Novembre 2020 et il consistait en la création d'un groupe de travail qui devait étudier le dit rapport de consultation public et faire son propre rapport des consensus dégagés avant la fin du mois de décembre.

Aujourd'hui le 25 janvier, aucune trace ni même mention des résultats de cet exercice pourtant promis avant la fin de l'année.

M Tomlinson, considérez-vous que dans ce dossier vous respectez les engagements électoraux de Projet Montréal quant à la consultation des citoyens sur les enjeux importants?

M. Etienne Proulx	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	La nomination de la nouvelle commissaire à la lutte contre le racisme a beaucoup été critiqué dans certains médias. La francisation pour lutter contre l'exclusion sociale sera-t-il un de ses mandats?
M. Mohammed Talbi	Mme Lisa Christensen (Mme Caroline Bourgeois)	Bonjour, vu la surcharge actuelle de l'école Simonne Desjardins, j'aimerais bien savoir où est-ce qu'on est rendu dans les discussions pour trouver un terrain afin de bâtir une nouvelle école primaire dans la pointe-aux-prairies (à proximité du Centre Boscoville)? Merci
Ms. Lisa Mintz	M. Robert Beaudry	I would like to thank Projet Motreal for their initiative to create the grand parc de l'ecoterritoire de la falaise. Unfortunately, the ministry of transport is currently clearcutting large swaths of the falaise when they promised it would be selective cutting in just five areas. This parc belongs to the city of montreal, and if they destroy the wetlands at the bottom of the falaise by digging a ditch there, much of the biodiversity value of the falaise will be lost. My question is: Does the city plan to oversee the work being done there to make sure it is being done in the manner shown in the MTQ plans?
Mr. Malcolm McRae	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	The MTQ claims that the tree cutting on the Falaise St Jacques is required in order to build a drainage ditch. Has the city reviewed the necessity of draining this wetland within it's eco-territory?
M. Michel Carrier	M. François William Croteau	<p>Au conseil du 14 décembre, je vous ai posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Je vous la pose donc à nouveau.</p> <p>Dans la recommandation no 14 de son rapport, l'ombudsman de Montréal Madame Nadine Mailloux dit que L'arrondissement doit faire une évaluation par rapport aux espaces de stationnement disponibles, notamment durant la période hivernale,</p> <p>afin de répertorier l'ensemble des impacts pertinents. Question :</p> <p>Quand l'arrondissement fera-t-il une évaluation des impacts sur les stationnements causés par l'implantation du REV-Bellechasse, ET SURTOUT, est-ce que ce sera fait par une firme externe et indépendante avec publication des résultats ou par l'arrondissement Rosemont-La-Petite- Patrie?</p> <p>Donc, ma question est quand? « Q-U-A-N-D. » Et par qui? « Q-U-I. »</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Frédérique Simoneau	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	<p>Bonjour Mme. Plante,</p> <p>Avant Noël, votre administration a entrepris certaines démarches pour remettre de l'avant le français comme langue commune à la ville de Montréal. Cet hiver, que comptez-vous implanter comme mesures pour contribuer à la vitalité du français?</p>
M. Jean-Louis Podlesak	M. François William Croteau (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Comme l'a clairement souligné le récent rapport de l'ombudsman à la suite des centaines de plaintes reçues à propos du REV sur la rue Bellechasse, il n'y a eu aucune consultation publique concernant les voies cyclables et les axes du REV dans Rosemont/La Petite-Patrie. Puisque vous aviez planifié aller de l'avant avec la transformation des rues St-Zotique, Holt, etc. nous sommes plusieurs à vouloir savoir si vous avez l'intention de mettre ces travaux "sur pause" tant que les citoyens n'auront pas été consultés et si oui, à quel moment (date) ces consultations auront-elles lieu?</p> <p>Bref, allez-vous consulter les citoyens avant de mettre en chantier toute autre voie cyclable?</p>
Mme Daphnée Souci-Lopez	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	<p>Le français dans notre métropole ne se porte pas très bien dans les espaces publics. Même si cela fait plusieurs mois que l'enjeu est discuté, rien n'a encore été annoncé par la ville à cet effet. Que compte faire la ville pour lutter contre l'anglicisation et favoriser le français dans les services? Merci,</p>
Mme Louise Brassard	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Pourquoi le parc-nature ne trace plus les pistes de ski de fond? Dimanche, le 14 janvier, la moto-neige a tout enlevé les traces de ski de fond partout dans le parc pour damner la piste seulement pour les marcheurs. Serait-il possible que le traçage de piste de ski de fond devienne une priorité pour notre parc-nature? Une seule piste serait suffisante. Est-ce possible de faire installer des affiches pour demander aux marcheurs de ne pas marcher dans les pistes de ski de fond?</p>
M. Daniel Chartier	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Le journal Le Devoir du 22 janvier dernier rapporte que « la mairesse demande que plusieurs scénarios d'intégration et d'implantation du tracé et des stations soient soumis au comité aviseur mis sur pied par CDPQ Infra,</p> <p>« y compris des options en souterrain, sous le boulevard René-Lévesque ».</p> <p>L'article ne mentionne pas cette demande pour le quartier Mercier-Est. Cette même journée, M. Éric-Alan Caldwell sur le site de Radio-Canada, indiquait « qu'il faut toujours privilégier, au cœur des villes, l'option souterraine ».</p> <p>Ces prises de position de nos élus, en parlant « d'options » ou « de privilégier » ne sont pas assez fermes. Le Collectif en environnement Mercier-Est et d'autres organismes citoyens exigent de nos élus qu'ils expriment à CDPQ-Infra leur refus de tout REM aérien dans les quartiers résidentiels.</p> <p>Soutenez-vous cette revendication des citoyens?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Danielle Plouffe	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Est ce possible de mettre une affiche au parc à chien dans la cour Polyvalente Pointe aux trembles et les autres ,pour indiquer que le covid se transmet en flattant les autres chiens des autres propriétaires dans le parc Merci
M. Paul Easton	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Tel qu'annocé le 15 decembre 2020, on prévoit à ce que le REM de l'Est inclu une station à la frontière nord-ouest de Rivière-des-Prairies (RDP), soit à l'extrémité est de Montréal Nord, et quatre stations à Pointe-aux- Trembles (PAT). Bien que RDP fait partie de l'arrondissement de RDP-PAT, la proposition ne répond pas aux besoins de la majorité des citoyens et commerces qui se situent à l'Est de l'autoroute 25. Pourquoi est-ce que RDP, un secteur complètement enclavé et physiquement séparé de PAT et en manque d'un système de transport en commun digne de ses 50 000+ résidents et commerces, ne semble pas avoir été inclus dans le projet? Avons nous votre appui afin de faire prolonger le projet vers l'intérieur du secteur pour inciter les résidents à utiliser le système de transport en commun au lieu des voitures privées, une réduction significative de l'effet des gaz à effet de serre, à aider les étudiants à fréquenter des écoles éloignées, et à aider l'économie?
Mr. Ray Taylor	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Our borough has received lots of negative press this past year, much of it related to your dismissal of Mayor Sue Montgomery out of your party's caucus for refusing to fire her Chief of Staff, Annalisa Harris, which would have been illegal, given there was no cause. I have read Judge Synott's ruling, and there is nothing within it that remotely suggests that Ms. Harris should have been fired. This young woman has seen her name dragged through the mud for no reason. As my own councillor Christian Arseneault refuses to answer citizen's questions or consult with us, my wife and I must seek information elsewhere, sometimes with Ms. Harris. She has never been anything but prompt, polite and professional, even when we ask about issues on which we disagree with her boss Mayor Montgomery. At the last municipal council meeting, Francois Limoges refused to commit your party to following the law. Will you now commit to following the law, and apologize to Ms. Harris".
Mme Sylvie Do	M. Pierre Lessard-Blais	J'aimerais savoir pourquoi les heures d'ouverture des patinoires diffèrent- elles d'un arrondissement à une autre? Par exemple à Anjou, le patinage pour tous pour cette semaine est ouvert à tous les jours pour au moins 5 heures par jour alors que l'aréna St-Donat se limite à 1h30 par jour? Merci!
M. Pierre Lacerte	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson)	Depuis le début de la pandémie, les médias révèlent que plusieurs membres des communautés hassidiques ne respectent pas les consignes sanitaires. Depuis 2017, M. Tomlinson démontre un parti-pris flagrant en faveur des autorités.

SUITE - Alors qu'il faut un permis pour une vente de garage, un grand rabbin et ses milliers de disciples peuvent célébrer sans se soucier du règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique.

En 2019, le maire Tomlinson est allé jusqu'à interrompre le processus judiciaire qui se penchait sur la légalité de l'implantation d'une nouvelle synagogue sur Bernard alors qu'un référendum avait tranché contre cette implantation.

M. Tomlinson saisit toutes les occasions pour qualifier les citoyens qui réclament l'équité réglementaire de «belliqueux», mais se garde bien de pointer du doigt les dirigeants des communautés qui bafouent le sens commun.

Enverrez-vous un message aux dirigeants des communautés ultraorthodoxes d'Outremont? Et quel sera-t-il?

Mme Odélie Joly

M. Pierre Lessard-Blais
(M. Robert Beaudry)

Sachant que dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aucun immeuble n'est visé par le droit de préemption de la Ville de Montréal,

Sachant que le droit de préemption dont se saisirait la ville sur certains immeubles ou terrains permettraient de construire des logements sociaux pour répondre aux besoins criants de la population,

Sachant aussi que plusieurs endroits ont déjà été identifiés par les groupes et citoyen-es du quartier pour faire des logements sociaux comme le terrain Lantic et l'Entrepôt Pitt.

Sachant que les logements dits abordables prévus dans le règlements pour une métropole mixte ne sont pas abordables pour tout le monde et que les 20% de logements sociaux prévus ne constituent qu'une mince réponse aux 12 000 ménages qui ont des besoins impérieux en matière d'habitation dans Hochelaga-Maisonneuve,

Pourquoi n'exercez vous pas votre droit de préemption sur des terrains et bâtiments dans le but de développer des nouveaux projets de logements sociaux?

Neal Mukherjee

Mme Valérie Plante
(Mme Nathalie Goulet)

Selon des intervenants aidant les personnes démunies au Square Cabot, la patinoire est dans le chemin et ne sert pas à grand chose. Faudrait enlever la patinoire afin de placer une tente pour aider les démunies à se réchauffer et à se nourrir. Les intervenants demandent l'aide du militaire. Quand est-ce que vous allez enlever la patinoire au Square Cabot et quand est-ce que vous allez faire appel aux Services des Forces Canadiennes afin d'aider les plus démunies de ce coin

M. Jean Tremblay

Mme Christine Gosselin

Mme Gosselin,

Dans différentes entrevues, suite à votre départ de Projet Montréal, vous indiquez que la garde rapprochée de la mairesse est une source de problème. Vous laissez entendre que les relations de travail sont mauvaises au cabinet de la mairesse.

Demandez-vous la démission de la cheffe de cabinet de la mairesse, Marie- Ève Gagnon? Pour quelles raisons?

SUITE - Votre réponse permettra aux Montréalais de mieux comprendre le style de gestion de la mairesse et de son entourage.

M. Germain Lalonde Mme Valérie Plante
(Mme Cathy Wong)

J'aimerais savoir si la mairesse est d'accord avec les propos de sa nouvelle commissaire concernant le soi-disant fait que le Québec est devenu une référence mondiale des supémacistes?

Est-ce que la mairesse est aussi d'accord que toute critique de l'islam est une attaque contre les musulmans?

Est-ce que la mairesse compte revoir sa nomination au su de ces propos inacceptable?

M. Guillaume Le Nigen Mme Nathalie Goulet
(M. Benoit Dorais)

En réponse au manque de piscines intérieures de 50m à Mtl, les quelques 500 signataires de la pétition (<https://www.change.org/piscine-griffintown>) vous demande de construire une piscine souterraine de 50m au Parc des Eaux-Cachées ou au site du Bassin Peel. Quelle est votre position sur cette demande? À noter la présence du campus de l'ETS et que Griffintown est la zone la plus densément peuplée de Montréal. Un stationnement souterrain pourrait également être construit à un niveau inférieur au Parc des Eaux-Cachées.

M. Rob Gordon Mme Valérie Plante
(Mme Nathalie Goulet)

La pandémie frappe fort, et les inégalités sont de plus en plus évidentes à Montréal. On voit de jour les gens marcher sans autre but, dans le néant du froid de la rue. Leur vie est déjà assez difficile; Quand ta place est au- dehors, il ne reste que très peu comme île au trésor. Qu'entendez-vous faire pour aider ces gens à s'en sortir?

Mme Rosane Ouellet Mme Valérie Plante
(M. François Limoges)

Allez-vous sévir contre Mindy Pollak qui a quitté Montréal pour New York le 15 décembre dernier et ce, sans vous en informer et sans en informer le maire de l'arrondissement d'Outremont, Philippe Tomlinson? Quelle sera la sanction?

Ms. Alessandra Willsher Élu du Sud-Ouest
(M. Benoit Dorais)

Hi there, I am a resident of the Sud Ouest and was wondering - can we make the Lachine canal a skateable canal like the canal in Ottawa? This would be such a wonderful outdoor activity and help with tourism as well.

À 20 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Mr. Jean Boisclair	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	When can we expect food brought to Emily Gamelin during the day?
M. Vasanth Sadasivan	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	Why is it during lockdown measures that simple tasks that can be done online are not available 1 year into the pandemic, who is in charge of these services and why are they not doing their job, but probably still getting paid? I could not apply for a city snow permit online I had go to Access Montreal (NDG) wait inside in a line of 10 people. Then I wanted to contest a traffic infraction and the option to do it online is not working so I have to go into the post office buy a stamp and mail it.
Mr. Hossein Hashemi	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	In regards to the decree imposed by the Government of Quebec for construction in the flood effected zones (ZIS), what is the status of the regulation updates pertaining to the city of Montreal and more specifically the borough of Pierrefonds? After 1.5 years of development, the Government and the City should be able to forecast timelines when the ZIS will be lifted and construction resumed. Please provide updates regarding the Government deadlines and the measures the City of Montreal is taking to quickly implement the revised regulations?
Mme Marine G. Armengaud	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Bonjour, je suis un·e organisatrice communautaire qui était sur place le jour du démantèlement du campement Notre-Dame. Étant donnée la situation de l'itinérance à Montréal, il me semble important de faire un suivi sur la question. Je suis mandatée par le Comité BAILS, pour vous demander de nous expliquer pourquoi, alors que nous avons été présent·e·s auprès des campeurs et des campeuses depuis leur installation; alors que la plupart des campeurs et campeuses se retrouvent actuellement sans refuges car ne correspondant pas aux critères de la plupart ou vivant des situation particulière, alors que le démantèlement marginalise encore davantage des personnes qui avaient réussi à créer un réseau de solidarité, alors que le campement aurait pu être sécurisé avec l'aide de différents organismes qu lieu d'être démantelé, vous avez choisi de faire valoir la sécurité comme motivation à votre intervention alors qu'il en est tout autrement quand nous connaissons la situation concrète?
Mr. Fidel Fuentes	M. Craig Sauv� (M. Robert Beaudry)	<p data-bbox="873 1776 1438 2099">En tant que conseiller sp�cial et conseiller associ� au comit� ex�cutif du logement, je veux vous demander un question sur l'engagement de Projet Montr�al en 2018 de cr�er 12000 nouveaux logements, dont la moiti� seraient des logements sociaux et l'autre moiti� des logements ``abordables``. Je crois savoir qu'aujourd'hui, � quelques mois des prochaines �lections municipales, pas un seul logement n'a �t� construit.</p> <p data-bbox="873 2112 1198 2150">J'esp�re que je me trompe.</p> <p data-bbox="873 2163 1438 2236">Nous vivons une crise de sans-abrisme au milieu d'une pand�mie.</p> <p data-bbox="873 2249 1438 2376">Un homme autochtone son nom Raphael Andre, vient de mourir � quelques pas d'un refuge qui ne pouvait pas l'accueillir par une nuit froide.</p> <p data-bbox="873 2389 1438 2446">Le logement social et abordable est plus que jamais n�cessaire.</p>

SUITE - Si effectivement ces unités ont été construites, pouvez-vous dire aux citoyens combien d'unités ont été achevées, où elles se trouvent, et combien d'occupants ont reçu les clés et vivent maintenant dans ces unités?

Mr. Nicolas Hebert

Mme Mindy Pollak
(M. Philippe Tomlinson)

I am a fan of yours, since your early days of community activism with the 'Amis de la rue Hutchison' group.

I was very disappointed to hear that you had travelled to New York City (a very hot zone) against current warnings to avoid non-essential travel due to COVID, and that you had lied to Mayor Plante about this; nevertheless, I believe your public apology was sincere, and your regret is genuine.

The pandemic has impacted every aspect of our lives.

I was upset to hear that last weekend, SPVM officers had to break up numerous illegal gatherings held by Outremont's Hassidic community, in defiance of our curfew, and social distancing, and masking guidelines.

Police officers were assaulted and called 'nazis' by the people who were gathering illegally.

You have a strong record of creating bridges between the Hassidic community and non-Hassidic neighbors. What would you suggest now to curb tensions, and make sure COVID regulations are obeyed?

M. Aurélien Lauron-Moreau

M. Francesco Miele

Bonjour, les arrondissements proposent des subventions pour les familles afin de les aider à la transition écologique. Il y a notamment des aides pour l'achat d'une tondeuse électrique, ainsi que pour des produits réutilisables comme les couches lavables. Malheureusement, des arrondissements n'ont pas renouvelés des programmes en 2021, alors qu'ils étaient mis en place en 2020. Il y a donc des disparités à l'accès aux subventions selon sa localisation. L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville conserve la subvention pour les couches lavables alors que Saint-Laurent la supprime.

Quelle est la position de la Ville de Montréal dans cette inégalité et dans le retrait des aides aux familles ?

Merci.

Mme Julie Patenaude

Mme Valérie Plante
(Mme Laurence Lavigne Lalonde)

Les milieux humides du Technoparc Mtl sont parmi les endroits à Mtl les plus riches en biodiversité. En 2020, 193 espèces d'oiseaux ont été identifiées, sur ce territoire. Douze d'entre elles sont des oiseaux de proies qui se nourrissent principalement de petits rongeurs, tout comme les renards et coyotes qui habitent aussi ce lieu.

Malheureusement, plusieurs boîtes à poison (rodenticides), destinées aux rongeurs, sont disposées à l'extérieur des murs de plusieurs entreprises du Technoparc.

En 2019, vous avez été désignée « Ambassadrice de la biodiversité locale » par un réseau de maires internationaux. En septembre dernier, vous avez prononcé un discours aux Nations Unies sur l'urgence d'agir pour contrer la perte de la biodiversité.

Madame, avez-vous l'intention d'agir en cohérence avec votre rôle d'Ambassadrice de

la biodiversité locale et ainsi modifier le règlement de la Ville de Mtl afin d'interdire l'usage des rodenticides à proximité de milieux naturels?

Mme Audrey Morin

Mme Caroline Bourgeois

Il ne reste que quelques mois avant la prochaine campagne municipale. Dans ce contexte, je réitère la question posée lors du conseil municipal du 14 décembre 2020: la présente administration s'engage-t-elle à interdire soit les gaz lacrymogènes, soit les fusils antiémeutes à balles de plastique, soit les « tasers » ou, même, chacun de ces types d'armes, et ce avant les élections ? La dernière fois que cette question a été soumise au conseil, Mme Bourgeois a répondu en rappelant que la présente administration a investi en santé mentale et dans des formations en désescalade pour les policiers. Ce sont de bonnes initiatives...mais cela ne constitue pas une réponse à la question posée. La question ne vise pas à savoir quelles initiatives ont été mises en place dans le passé, mais bien si, oui ou non, la Ville s'engage à inscrire les interdictions mentionnées ci-haut à l'agenda législatif des mois futurs, avant le scrutin.

Mme Sylvie Roy

M. François William Croteau

Monsieur,

Je vous envoie une question simple afin d'avoir une réponse simple et précise.

Dans le district de Marie-Victorin , l'achalandage du REV est extrêmement bas.

À peine quelques dizaines de cyclistes chaque jour !

Deux pistes cyclables, à double largeur, ne répondent absolument pas aux besoins réels des cyclistes, dans Marie-Victorin.

Pour vous conformer au rapport de l'ombusman, à quelle date avez- vous prévu débiter le comptage des vélos , à l'EST de PIE 1X?

Mme France Poulin

Mme Valérie Plante
(M. Philippe Tomlinson)

Mme Plante

Le 13 janvier dernier une synagogue de Westmount a été l'objet de vandalisme. Dans les heures qui ont suivies, vous avez, avec raison, dénoncé ce geste haineux qui n'a pas sa place dans notre société et remercié le SPVM pour son intervention. Ce week-end à Outremont, un journaliste a été menacé de mort, 4 policiers ont été victimes de voies de fait et le SPVM a été associé au nazisme. Pourtant, Mme Plante, vous n'êtes pas intervenue pour dénoncer ces gestes et propos haineux. De plus, vous n'avez pas défendu l'intégrité de notre service de police et encore moins les féliciter pour leurs interventions. Pourquoi ce double standard?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 32. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les 15 personnes s'identifiant comme femmes, les 22 personnes s'identifiant comme hommes et la personne qui ne s'est pas identifiée.

À 20 h 31, le conseil reprend l'étude des points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04).

CM21 0050

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1200603006
80.01 (42.01)

CM21 0051

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1207632001
80.01 (42.02)

CM21 0052

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014), afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 25 février 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges soulève une question de règlement à l'effet que l'intervention du conseiller Benoit Langevin s'éloigne du point à l'étude. La présidente du conseil acquiesce et demande au conseiller Langevin de s'en tenir au point à l'étude. M. Langevin retire sa prise de parole.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité prend la parole pour soulever une question de règlement à l'effet que l'intervention du conseiller Rotrand s'éloigne également du point à l'étude. La présidente du conseil considère l'intervention du conseiller Rotrand comme étant admissible et l'invite à poursuivre.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède à nouveau la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil demande au conseiller Langevin d'axer son intervention sur le point à l'étude. M. Langevin poursuit en ce sens.

Le leader de la majorité prend la parole pour une question de règlement et réitère ses arguments à l'effet que le point à l'étude est un règlement qui vise à éviter la tenue d'assemblées du conseil d'agglomération à tous les cinq jours et que les interventions doivent se limiter à cet aspect.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil remercie les leaders et invite les membres du conseil à éviter de débattre d'enjeux qui vont au-delà du dossier soumis, tout en reconnaissant que le débat peut porter sur certaines questions qui découlent des décisions prises par la ville, en vertu des pouvoirs dont le projet de règlement propose la délégation au comité exécutif.

Le débat se poursuit.

Le chef de l'opposition officielle dépose trois documents. Il propose, appuyé par le conseiller Sari, que le conseil, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), se transforme en comité plénier afin de poursuivre l'étude de ce point.

Le leader de la majorité prend la parole et soulève une question de privilège car il a noté dans les derniers échanges des insinuations à l'effet qu'il voudrait empêcher le conseil d'avoir un débat de fond, ce qui n'est pas son intention. De plus, M. Limoges informe les membres que l'Administration n'est pas d'accord avec la motion du chef de l'opposition officielle pour la tenue d'un comité plénier. Le chef de l'opposition officielle retire ses propos et indique qu'il n'a pas voulu faire de procès d'intentions.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Rapanà, Rotrand et Arseneault (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Puzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Gosselin (41)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 41

La présidente du conseil déclare la motion du chef de l'opposition officielle à l'effet de transformer le conseil en comité plénier rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et demande à la présidente du conseil des éclaircissements sur l'objet du point à l'étude. Mme Miron fournit les éléments de réponse pour le bénéfice des membres du conseil. Puis, elle cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois afin qu'elle exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.03) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

CM21 0053

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) ».

Adopté à l'unanimité.

1218320001
80.01 (42.04)

CM21 0054

Approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024 / Approuver l'entente sur les compressions budgétaires / Approuver le projet d'entente relative à la COVID-19 signée le 26 mars 2020 et le projet d'addenda no 1 à cette dernière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024, de même que l'entente sur les compressions budgétaires, l'entente relative à la COVID-19, signée le 26 mars 2020 et l'addenda 1 à cette dernière, également intervenus avec elle.

Adopté à l'unanimité.

1203741004
80.01 (50.01)

CM21 0055

Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente de prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour une période de trois ans, et ce, concernant le changement de la structure du CCPM et du représentant de la GRC, depuis le 1^{er} octobre 2020 - Autoriser le directeur SPVM à signer le projet d'addenda

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'addenda modifiant l'entente de prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour une période de trois ans (CG20 0338), et ce, concernant le changement de la structure du CCPM et du représentant de la GRC, depuis le 1^{er} octobre 2020;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer ledit addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1205326005
80.01 (50.02)

CM21 0056

Nominations aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Mitchell Brownstein, à titre de vice-président à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Maria Tutino.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

CM21 0057

Nominations au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Marianne Giguère à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal en remplacement de Mme Caroline Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

CM21 0058

Nomination de membre et renouvellement de mandat au Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, pour une durée de trois ans;
- 2- de renouveler les mandats de Mmes Hannah Claus, Nadia Drouin et Sylvie François, pour une durée de trois ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208021009
80.01 (51.03)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0059

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Énergir pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans le cadre de la réalisation du lot Notre-Dame pour le projet SRB Pie-IX, pour une somme maximale de 229 950 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 229 950 \$ qui sera assumé par la Ville et remboursé dans sa totalité à la Ville par l'Autorité régionale de transport Métropolitain (l'ARTM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0036;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 229 950 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 13 octobre 2020;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 229 950 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser la réception d'un revenu maximal de 229 950 \$, taxes incluses, provenant de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 4 - d'imputer ces dépenses et revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1200575013

CM21 0060

Accorder des contrats à Longus Equipement inc., pour la location de tracteurs chargeurs avec entretien et accessoires, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 660 945,29 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18503 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0022;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'item 4, pour une période de cinq ans, les commandes pour la location de tracteurs chargeurs, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18503;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Longus Equipement inc.	Item 4 - Sud-Ouest (deux appareils)	600 859,35 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 60 085,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1205382016

CM21 0061

Accorder un contrat à Les Entreprises Douglas Powertech inc. pour la fourniture de 11 hache-branches remorqués d'une capacité de déchiquetage de 15 pouces - Dépense totale de 1 087 989,55 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18443 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0020;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises Douglas Powertech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 11 hache-branches remorqués d'une capacité de déchiquetage de 15 pouces, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 087 989,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18443;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1206859001

CM21 0062

Approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés dans neuf arrondissements, pour une durée d'un an / Autoriser une dépense totalisant la somme de 109 198 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0042;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de services entre l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. et la Ville de Montréal pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés dans les neuf arrondissements mentionnés au dossier décisionnel, pour l'année 2021, pour une somme maximale de 109 198 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1204669005

CM21 0063

Approuver l'intervention de la Ville de Montréal, à titre de nu-proprétaire, à un projet d'acte de cession aux termes de laquelle la Ville accepte que le Centre de la Petite Enfance Les Bécasseaux inc. cède à l'organisme Lieu des petits, tous ses droits, titres et intérêts qu'il détient en sa qualité d'emphytéote dans l'immeuble constitué du lot 1 324 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 7665, Claire-Fauteux, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0044;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal (Ville), à titre de nu-proprétaire, à un projet d'acte de cession aux termes de laquelle la Ville accepte que le Centre de la Petite Enfance Les Bécasseaux inc. cède à l'organisme Lieu des petits tous ses droits, titres et intérêts qu'il détient en sa qualité d'emphytéote dans l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 324 034, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 7665, rue Claire-Fauteux, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, le tout tel que prévu dans le projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1205840009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0064

Accorder un contrat à AFCOR construction inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Roussin situé au 12125, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles - Dépense totale de 1 738 996,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15658 (14 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0025;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à AFCOR construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Roussin situé au 12125, rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 391 197,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15658;
- 2- d'autoriser une dépense de 278 239,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 69 559,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1190652007

CM21 0065

Accorder un contrat à Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec inc.) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Préfontaine, de la rue De Rouville à la rue Adam - Dépense totale de 1 036 343,84 \$, taxes, contingences et incidences taxes incluses - Appel d'offres public 414340 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0029;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Préfontaine, de la rue De Rouville à la rue Adam, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 817 248,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414340;
- 2- d'autoriser une dépense de 81 724,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 137 371 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1207231076

CM21 0066

Autoriser le transfert d'un montant de 35 367,94 \$, taxes incluses, sans impact sur le budget du projet, du contrat principal aux dépenses contingentes, pour le paiement des travaux supplémentaires réalisés à l'aréna Saint-Donat dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM17 0736)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0035;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 35 367,94 \$, taxes incluses, sans impact sur le budget du projet, du contrat principal aux dépenses contingentes, pour le paiement des travaux supplémentaires réalisés à l'aréna Saint-Donat, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc (CM17 0736);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1205364001

CM21 0067

Approuver les projets d'addenda aux conventions initiales entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. et la Ville de Montréal et Institut Pacifique (CM19 1021) ajustant les modalités desdites conventions au contexte engendré par la pandémie en introduisant les clauses COVID-19 prévues de la Banque de documents juridiques du système de gestion des dossiers décisionnels, le tout sans aucun changement aux montants des soutiens financiers accordés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les projets d'addenda aux conventions initiales intervenues entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. et entre la Ville de Montréal et Institut Pacifique (CM19 1021) ajustant les modalités desdites conventions au contexte engendré par la pandémie en introduisant les clauses COVID-19, le tout sans aucun changement aux montants des soutiens financiers accordés.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1208798004

CM21 0068

Accorder un contrat à Serviforêt inc. pour des travaux d'abattage de frênes déperissants et d'arbres dangereux dans le parc Angrignon - Dépense totale de 643 888,75 \$, taxes, contingences et variations des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18475 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0112;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Serviforêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'abattage de frênes déperissants et d'arbres dangereux dans le parc Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 515 111 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18475 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 511,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 77 266,65 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1208895005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0069

Autoriser une dépense additionnelle de 3 454 746,93 \$, reliée au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige, service de remorquage), majorant ainsi le montant total des contrats de 375 364 484,13 \$ à 378 819 231,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0084;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 454 746,93 \$, taxes incluses, pour des contrats de déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie et exploitation des lieux d'élimination de la neige, majorant ainsi le montant total des contrats de 375 364 484,13 \$ à 378 819 231,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1207711014

CM21 0070

Accorder un contrat de gré à gré à Proanima, pour tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux, pour lesquels une ordonnance d'euthanasie a été ordonnée et interdits sur le territoire de Montréal et ce, du 1^{er} février 2021 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 138 408 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0089;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Proanima pour tout service de gestion animalière requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux, pour lesquels une ordonnance d'euthanasie a été ordonnée et interdits sur le territoire de Montréal et ce, du 1^{er} février 2021 au 31 décembre 2021;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 138 408 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de la concertation des arrondissements à signer la convention jointe au dossier décisionnel;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1207515001

CM21 0071

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc, pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa - Projet rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 118 384,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 452840 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0092;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa (Projet rue Sainte-Catherine Ouest - Lot 1B Aménagement - Arrondissement Ville-Marie), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 661 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452840;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 535 686,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 921 698 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1207231071

CM21 0072

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à L'Archevêque & Rivest Itée, pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage de l'aréna Maurice-Richard - Dépense totale de 8 911 152 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15655 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0093;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à L'Archevêque & Rivest Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage de l'aréna Maurice-Richard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 188 300 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15655;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 237 660 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 485 192 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1208807003

CM21 0073

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 - Volet 10 km) pour une somme maximale de 580 328,48 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0090;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 – Volet 10 km), pour une somme maximale de 580 328,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1200025005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0074

Autoriser les modifications apportées à l'Intervention de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), afin de remplacer le Règlement 19-033 par le Règlement 20-023 et de corriger les numéros de projets SIMON, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jeanne-Mance, de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins (CM20 0614)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0091;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser les modifications apportées à l'intervention financière de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), afin de remplacer le Règlement 19-033 par le Règlement 20-023, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jeanne-Mance, de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins (CM20 0614).

Adopté à l'unanimité.

20.16 1207231039

CM21 0075

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire formée d'Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay et Cima+, pour l'aménagement du centre Sanaaq, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 950 361,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0098;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à l'équipe regroupant les firmes Architecture 49, Pelletier de Fontenay et Cima+, lauréats du concours d'architecture pluridisciplinaire, le contrat de services professionnels pour l'aménagement du centre Sanaaq, pour une somme maximale de 2 187 977,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de concours IMM 15 638;
- 2- d'autoriser une dépense de 386 588,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 375 795,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1207444001

CM21 0076

Abroger la résolution CM19 0888 / Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est Les Cours Pointe-St-Charles inc./Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN à être réalisé par Les Cours Pointe-St-Charles inc. sur un terrain situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeoys, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, autrefois constitué du lot 5 600 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ce, conformément au troisième addenda de l'accord de développement original

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0101;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM19 0888;
- 2- d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est représenté par Les Cours Pointe St-Charles inc./Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des anciens ateliers du Canadien National à être réalisé par Les Cours Pointe St-Charles inc. sur un terrain situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeoys, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 6 022 445, 6 022 446, 6 022 447, 6 022 448, 6 022 449, 6 022 450, 6 022 451, 6 022 452, 6 022 453 et 6 022 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ce, conformément au troisième addenda signé le 6 octobre 2017, modifiant les conditions de l'accord de développement original signé le 8 novembre 2012;
- 3- d'approuver la modification de l'acte d'hypothèque existant en faveur de la Ville et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 446 598, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au paragraphe 9.8 de l'article 1 dudit troisième addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1201368002

CM21 0077

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Commerce d'automobiles GPA inc., aux fins d'assemblage et de construction non-résidentielle, un terrain vacant situé sur la rue Saint-Jacques, entre le boulevard Cavendish et la rue Lily-Simon, au sud de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 1 212 000 \$, plus les taxes applicables / Ratifier la dépense de 105 501,98 \$, taxes et contingences incluses, concernant le contrat de gré à gré accordé à Commerce d'automobiles GPA inc. pour les travaux de déplacement d'inventaire des pavés patrimoniaux du Vieux-Montréal entreposés sur le terrain faisant l'objet du projet d'acte / Fermer et retirer du domaine public le lot 3 324 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0102;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 3 324 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de ratifier la dépense de 105 501,98 \$, taxes et contingences incluses, concernant le contrat de gré à gré accordé à Commerce d'automobiles GPA inc. pour les travaux de déplacement d'inventaire des pavés patrimoniaux du Vieux-Montréal entreposés sur le lot 3 324 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage et de construction non-résidentielle, à Commerce d'automobiles GPA inc. un terrain vacant constitué du lot 3 324 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la rue Saint-Jacques, entre le boulevard Cavendish et la rue Lily-Simon, au sud de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 212 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite à l'effet que les travaux de déplacement d'inventaire ont été exécutés conformément à la convention de services professionnels;
- 4 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à Mme Sue Montgomery de retirer le mot « fausse » utilisé lors de son intervention. Mme Montgomery le remplace par « inexact ».

La présidente du conseil remercie Mme Montgomery et cède la parole à la conseillère Lise Zarac qui informe les membres du conseil d'une erreur au certificat de localisation joint au dossier décisionnel.

Le débat se poursuit.

Mme Sue Montgomery prend la parole et soulève une question de privilège à la suite de l'intervention du conseiller Christian Arseneault. Elle considère que les propos du conseiller Arseneault à son endroit à l'effet « qu'elle ne comprend pas le dossier » sont condescendants. La présidente du conseil demande à M. Arseneault de rectifier ses propos. M. Arseneault reformule son commentaire en précisant les rôles des intervenants en arrondissement et de ceux aux services centraux de la Ville.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Robert Beaudry afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Sue Montgomery

20.19 1207723006

CM21 0078

Amender l'acte de vente publié le 22 février 2018, sous le numéro 23 688 631 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, par lequel Technoparc Montréal a vendu à 2600 Marie-Curie Ave inc. maintenant connu sous le nom de 7350 Frederick-Banting Street inc. un terrain vacant situé au quadrant sud-ouest de l'avenue Marie-Curie et de la rue Frederick-Banting, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, désigné comme étant les lots 2 643 042 et 1 163 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0103;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte modifiant l'acte de vente intervenu entre Technoparc Montréal et 2600 Marie-Curie Ave inc., maintenant connu sous le nom de 7350 Frédéric-Banting Street inc., devant M^e Angelo Febbraio, notaire, le 22 février 2018, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 688 631, afin de modifier le délai lié à l'obligation de construire, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte d'amendement.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1204435010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0079

Accorder un soutien financier annuel de 50 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal, pour une période de cinq ans, pour la création et le fonctionnement de la Chaire de recherche sur la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0108;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuelle de 50 000 \$ pendant cinq années à l'Université du Québec à Montréal pour la création et le fonctionnement de la Chaire de recherche sur la forêt urbaine, pour une somme maximale de 250 000 \$ selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1205209001

CM21 0080

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ ainsi qu'un soutien technique à titre gratuit, à Festival Montréal en Lumière inc., pour soutenir la 22^e édition de Montréal en Lumière 2021 / Approuver le projet de convention de soutien financier et un projet de protocole de soutien technique à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0111;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc. pour soutenir la 22^e édition de Montréal en Lumière 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique.
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1208214013

CM21 0081

Abroger les résolutions CE20 1893 et CM20 1258 / Conclure une entente-cadre avec Stelem (Canada) inc. pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour bornes d'incendie, pour une durée de 36 mois, sans option de prolongation - Montant estimé de l'entente 778 052,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18263 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0088;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM 20 1258;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois par laquelle Stelem (Canada) inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de rechange pour bornes d'incendie, pour une somme maximale de 778 052,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18263;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1204132005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0082

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2021 - Dépense de 444 437,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0054;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2021;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2021 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 444 437,46 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1204784003

CM21 0083

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 - Dépense de 392 462,16 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0055;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2021-2022 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 392 462,16 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1204784004

CM21 0084

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, sur les lots 1 425 437 et 1 585 737 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, sur les lots 1 425 437 et 1 585 737 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1202583004

CM21 0085

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 11 948 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 948 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1202968013

CM21 0086

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 406 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 406 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1208126001

CM21 0087

Avis de motion et dépôt - Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1208726001

CM21 0088

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1204320009

CM21 0089

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le mode de paiement, les dates d'exigibilité et les modalités de versement des cotisations des sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

AVIS DE MOTIONS ET DÉPÔTS DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 1- Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;
- 2- Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le mode de paiement, les dates d'exigibilité et les modalités de versement des cotisations des sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1217796001

CM21 0090

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2021) (20-043)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2021) (20-043) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1213843001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0091

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 600 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement du domaine public afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 4 600 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement du domaine public afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1357;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 600 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement du domaine public afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons » à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1357;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020, par sa résolution CE20 1972;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 600 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement du domaine public afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1208862002

Règlement 21-001

CM21 0092

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1358;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques » à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1358;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020, par sa résolution CE20 1970;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1204815006

Règlement 21-002

CM21 0093

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1359;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1359;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020, par sa résolution CE20 1973;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1207632002

Règlement 21-003

CM21 0094

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 971 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 9 971 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1360;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 971 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux » à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1360;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020, par sa résolution CE20 1971;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 971 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1204815007

Règlement 21-004

CM21 0095

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 73 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au Programme de réfection des structures routières

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 73 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au Programme de réfection des structures routières à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1361;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au Programme de réfection des structures routières » à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1361;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020, par sa résolution CE20 1975;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au Programme de réfection des structures routières », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1208465002

Règlement 21-005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0096

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1362;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1362;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020 par sa résolution CE20 1969;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » par l'abrogation du paragraphe 15 de l'article 2 de l'annexe A afin de transférer la responsabilité de l'entretien (sanitaire/hivernal) et de la surveillance du chalet du Mont-Royal et du pavillon du Lac aux castors du Mont-Royal de l'arrondissement de Ville-Marie au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS);
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 287 600 \$ de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour l'année 2021 à cette fin;
- 3 - d'autoriser un ajustement budgétaire récurrent de (-) 287 600 \$ au budget de l'arrondissement de Ville-Marie et de (+) 287 600 \$ au budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à partir de 2022 à cette fin;
- 4 - le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1208752003

Règlement 07-053-3

CM21 0097

Adoption - Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels

Vu l'avis de motion donnée du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1363;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels » à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1363;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020 par sa résolution CE20 2040;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1208146001

Règlement 21-006

CM21 0098

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 450 000 \$ pour le versement des contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projet de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 5 450 000 \$ pour le versement des contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projet de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1364;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 450 000 \$ pour le versement des contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projet de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière » à l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 par sa résolution CM20 1364;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2020, par sa résolution CE20 2042;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 450 000 \$ pour le versement des contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1197233007

Règlement 21-007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 à 43.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0099

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation du sol de l'ancien presbytère de l'église Saint-Louis-de-Gonzague (2300, terrasse Mercure)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à l'affectation du sol de l'ancien presbytère de l'église Saint-Louis-de-Gonzague (2300, terrasse Mercure), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à l'affectation du sol de l'ancien presbytère de l'église Saint-Louis-de-Gonzague (2300, terrasse Mercure).

Adopté à l'unanimité.

43.01 1202583003

Règlement P-04-047-218

CM21 0100

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb »;
- 2- de soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb » pour qu'il tienne la consultation publique prévue par la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1204039013

Règlement P-21-008

CM21 0101

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la création d'un secteur de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles - Lot 2 497 668 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles sur le lot 2 497 668 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;

- 2- de soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » pour qu'il tienne la consultation publique prévue par la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.03 1204039019

Règlement P-04-047-219

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 26 janvier 2021, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 janvier 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 26 janvier 2021 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Stephanie Watt.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 44.02**

Mme Stephanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Miron, souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Puis, elle demande une minute de silence qu'elle dédie à la mémoire de Mme Susan Jill Clarke, décédée le 14 janvier 2021. Elle remercie les collègues Rotrand et Arseneault de l'avoir informée de cette triste nouvelle. Elle souligne que Mme Clarke a été une Montréalaise très active dans plusieurs domaines dont l'industrie des médias (Bell Canada, CBC / Radio-Canada et MTS / Allstream), commissaire scolaire et conseillère municipale dans le district de Loyola, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et qu'elle a œuvré pour différents organismes communautaires comme le Dépôt alimentaire de Notre-Dame-de-Grâce. Au nom du conseil municipal, la présidente présente ses condoléances à la famille et aux proches.

Après la minute de recueillement, la présidente déclare la séance.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 12 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ms. Lilia Esguerra	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Recently Projet Montreal Executive Committee member Cathy Wong proposed term limits as a way to supposedly encourage more diversity at City Council. Is that proposal an official policy of the Projet Montreal party or is it the personal position of Ms Wong . If it is official , how will it be implemented for the 2021 municipal election . Incidentally, I am a visible minority person and I do not believe in term limits but prefer that the municipal political parties to do a better job to recruit, nominate and elect candidates who represent Montreal's diversity. THANK YOU.
Ms. Hedy Dab	Mme Sue Montgomery	What do you think about the MTQ cutting down 700 trees to replace the 200 the Ministry of the environment cut down in 2015?
Ms. Angelo Moreno	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	I would like to know why the city hasn't told the SPVM to stop issuing curfew tickets to people experiencing homelessness, despite the overwhelming amount of citizens calling on you to do so. M. Raphael Andre froze to death this weekend while hiding from the police. For many, his death shows pretty clearly that leaving the SPVM to decide whether to impose fines on individuals living on the street is not in the best interest of people's safety. Threatening people with punitive measures unless they turn to densely-packed shelters rife with COVID outbreaks is not a safe or responsible action plan. Will the government issue a clear directive to the SPVM to stop issuing these tickets?
Mme Véronique Laforest	Mme Valérie Plante M. Benoit Dorais	Comment justifiez-vous qu'en période de pandémie, avec couvre-feu, la construction de condos locatifs par des intérêts étrangers puissent se continuer présentement dans le Sud-Ouest?

SUITE - Ces condos locatifs n'ont aucun intérêt pour les montréalais: les loyers vont à des corporations multi-nationales, ne sont pas abordables, contribuent à la hausse des prix de tout le parc locatif de l'île, ne sont pas tenus d'offrir de logement social, de mettre en vente aucune des unités qu'ils construisent. Il n'y a tellement pas de demande pour ces unités en construction, qu'ils ne cessent de publier des rabais temporaires.

Pendant ce temps, ils ne respectent pas les horaires, ni les règles sanitaires comme le port du masque, la distanciation et le lavage des mains.

Ils ont un effet très néfaste sur la santé mentale des résidents, sont un risque de santé publique, affecte la productivité des télé-travailleurs, et à terme seront un détriment pour tous les montréalais et l'équité sociale.

Justifiez.

Mme Alexandra
Troubetzkoy

Mme Valérie Plante
(M. François Limoges)

Mme la mairesse, Le 15.12.2020, la cons. PM d'Outremont, M Pollak, s'est rendue dans sa famille, dans l'état de NY et n'a pas avisé le parti de son départ alors qu'elle était mairesse suppléante. Pendant ce temps, les gouv.s insistaient sur le fait de ne pas voyager pour diminuer la propagation du virus. Nombreuses sont les personnalités politiques qui ont reçu des mesures punitives pour avoir fait comme elle:

-Le député P.Arcand a perdu ses responsabilités,

-Le Min. des Fin. de l'Ontario, R. Phillips, a dû remettre sa démission,

-Le dép. lib. S. Zuberi a dû se retirer de ses comités parlementaires pour s'être rendu aux USA pour des raisons familiales sans en avertir le chef du parti,

-et j'en passe.

Je ne suis pas la seule à être outrée du voyage de Mme Pollak. Allez-vous faire preuve de leadership et la sanctionner comme les autres en lui retirant ses responsabilités rémunérées sur 3 commissions montréalaises et son poste de présidente du CCU à Outremont?

A Troubetzkoy

Rés. d'Outremont

Ms. Diane Gervais

Mme Valérie Plante
(Mme Nathalie Goulet)

"This past weekend marks over five months that I have been working with fellow citizens to feed the Indigenous homeless citizens of Cabot Square.

This work is done at our own expense, with no help from the city.

During an unprecedented homelessness crisis during a pandemic, the city has repeatedly refused to take action, always saying the provincial government should take care of the problem.

This despite the fact that you have emergency powers and funds, which you have used to build bike paths, and now a refrigerated skating rink at Cabot Square in the middle of a pandemic.

The provincial government demanded a heating centre be installed at Cabot Square last Friday. Nothing happened.

I have now invited you three times to come to Cabot Square on the weekends and help me feed its citizens. You have never responded.

Now, I issue a new invitation:

Will you join me in spending the night at Cabot Square this week? I will supply you with a sleeping bag if you need one."

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Ginette Côté	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	<p>Le journal 24heure nous apprenait le 22 décembre dernier que M. Tomlinson et les 3 conseillères Projet Montréal à Outremont se voyaient traîner en justice devant le Tribunal des droits de la personne par la Commission des droits de la personne pour une affaire de profilage politique. Au Québec, il est d'usage que les élus qui font face à la justice soient exclus du caucus de leurs partis le temps que justice soit rendue. Votre refus d'agir dans ce cas est d'autant plus troublant que les agissements reprochés vont à l'encontre de votre engagement électoral de faire de la politique autrement et du code d'éthique de l'élu qui interdit la discrimination sur la base des opinions politiques.</p> <p>Mme Plante, pouvez vous nous expliquer pourquoi Projet Montréal n'a pas suspendu de son caucus ces 4 élus appelés à faire face à la justice?</p>
M. Jennifer Jones	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	<p>It is my understanding that the Indigenous Affairs Minister for the CAQ wants a warming station installed at Cabot Square. I imagine this is something that can be done in short order. And it is close to the end of January. When will the warming station be installed there, and when will the city take on weekend food distribution currently being done by concerned citizens?</p>
Mme Darby MacDonald	Mme Valérie Plante M. Robert Beaudry (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Alors que le conseil répond aujourd'hui au rapport de l'OCPM concernant le développement de Blue Bonnets, les groupes communautaires et les résident.e.s de l'arrondissement le plus peuplé de la ville se demandent encore si la ville s'engagera à construire les unités de logement social nécessaires. Nous vous demandons donc à nouveau aujourd'hui, seriez- vous prêts à vous engager à construire 2500 unités de logement social sur place, et en outre, à exiger au gouvernement provincial le financement nécessaire pour bâtir ces unités qui permettraient aux résidents les plus démunis de CDN de vivre en dignité?</p>
M. Maxime Geraldès	M. Éric Alan Caldwell	<p>Mr Caldwell, Je suis membre du Regroupement des riverains de la rue Notre-Dame. J'ai pris connaissance de votre projet de déclaration relative au projet de REM de l'Est. Je vis des désagréments importants causés par la rue Notre- Dame : vibrations, bruit, pollution, poussière, etc. Le REM en mode aérien aura vraisemblablement pour effet d'augmenter ces désagréments qui minent de manière significative la qualité de nos vies. La bande gazonnée et les arbres qui la côtoient sont pour nous un espace vert important que nous allons perdre. Je suis convaincu qu'il est possible d'implanter le REM sans aggraver la situation dans ce coin négligé du quartier. Le REM et la réfection de la rue Notre-Dame donnent une occasion unique de revoir l'aménagement. Ainsi, je souhaite vous demander d'ajouter le tronçon Notre Dame en mode sous-terrain.(3km) Les citoyens de MHM ont besoin de votre appui pour son développement et bien être. La mobilité ne doit surtout pas occasionner d'autres problèmes. merci</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Adam Gwiazda-Amsel	Mme Caroline Bourgeois (Mme Nathalie Goulet)	As with the Notre-Dame Encampment, many Montrealers experiencing homelessness are threatened with punitive measures if they do not accept the City's demands that they go into densely-packed shelters, many of which are rife with discrimination and COVID outbreaks. Those who have nothing may face fines up to \$6000 if they choose to remain on the street past 8p.m. Given that the Provincial government has left it up to municipalities to enforce the curfew, will the Municipal administration issue a clear directive that the SPVM are not to issue curfew fines to the unsheltered?
Mme Jill Prescesky	Mme Sue Montgomery	Pouvez vous nous expliquer la raison pour la quelle un terrain a l'entree de la ville sera vendu a un concessionnaire automobile alors que nous demandons depuis longtemps d'arreter le developpement a la piece sur St Jacques. Nous aimerions aussi savoir s'il y a eu appel d'offres pour le prix de vente de ce terrain.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 03. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les dix personnes s'identifiant comme femmes et les deux personnes s'identifiant comme hommes.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Aimerait une rencontre de travail avec les principales parties prenantes responsables des prochaines élections municipales dont le Service du greffe, l'Opposition officielle et l'Administration dans le but d'avoir une mise à jour dans sur cet enjeu / Reformule sa question
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Questionne le projet « Point zéro » d'appartements de luxe dans l'arrondissement de Ville-Marie et aimerait savoir s'il y aura une contribution du promoteur pour le logement social / Reformule sa question et fait un lien avec le projet près de la place Émilie-Gamelin
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Questionne l'interprétation des décrets gouvernementaux par le Service de police de la Ville de Montréal et l'Administration en situation de mesures d'urgence, et les liens avec la Direction de la santé publique / Souhaite une meilleure coordination dans ce dossier

À 10 h 19,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 8 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, accorde une prolongation de 7 minutes.

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Projet Cavendish – Souhaite un échancier et les principaux points de passage dans ce dossier / Aimerais une confirmation de la date du 1 ^{er} mai comme date limite de dépôt au Bureau d'audiences publiques pour l'environnement (BAPE) pour ce projet
M. Christian Arseneault	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (M. Aref Salem)	Définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) – Est-ce que l'Administration va également adopter cette définition?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 28.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 28,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude de la présentation de la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal qui a été faite auprès du comité d'audit, le 16 octobre 2020 et que le conseil désigne Mme Manon Barbe pour agir à titre de présidente du comité plénier. La Vérificatrice disposera d'une période de 10 minutes pour sa présentation, son introduction et sa conclusion. Les membres du conseil disposeront d'une période de 35 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 15 minutes
- Ensemble Montréal : 15 minutes
- Autres élu.e.s : 5 minutes

À 10 h 29, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux afin de permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 31, Mme Manon Barbe déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la Vérificatrice générale, Mme Micheline Galipeau, et à sa collaboratrice, Mme France Lessard. Elle invite la Vérificatrice à débiter sa présentation.

À 11 h 17, Mme Barbe indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la présidente du comité plénier de présenter le rapport des travaux du comité plénier. À cet effet, Mme Manon Barbe mentionne que le comité plénier a siégé durant 36 minutes, 5 membres ont pris la parole pour un total de 10 questions, les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres qui sont intervenus.

À 11 h 18, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'étude des points 44.01 et 44.02, la présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui soulève une question de règlement. Il indique qu'en vertu de l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), un débat sur le point 65.01 devrait suivre le comité plénier. Le leader de la majorité, M. François Limoges prend la parole et souligne qu'il désire poursuivre l'étude des points 44.01 et 44.02 car ils ont été appelés, tout en précisant qu'il reviendra sur cette question par la suite.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, les remercie, clôt le débat en acceptant la proposition de M. Limoges et le conseil reprend l'étude des points 44.01 et 44.02 qui ont été appelés.

CM21 0102

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'exclure une partie de la propriété sise au 655, rue Sauriol Est de la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section Les lieux de culte - Lot 1 995 260 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à exclure une partie de la propriété sise au 655, rue Sauriol Est de la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte » - Lot 1 995 260 du cadastre du Québec (dossier en référence 1194039028) » à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Achues-Cartierville du 9 novembre 2020, par sa résolution CA20 09 0348 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA20 09 0349 du conseil d'arrondissement d'Achues-Cartierville à sa séance du 9 novembre 2020, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 16 jours, soit du 11 au 26 novembre 2020, annoncée au préalable par un avis public en date du 11 novembre 2020, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021, par sa résolution CE21 0063;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à exclure une partie de la propriété sise au 655, rue Sauriol Est de la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte » - Lot 1 995 260 du cadastre du Québec (dossier en référence 1194039028).

Adopté à l'unanimité.

44.01 1194039029

Règlement 04-047-220

CM21 0103

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », à l'assemblée du conseil municipal du 16 novembre 2020, par sa résolution CM20 1191 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM20 1191 du conseil municipal lors de son assemblée du 16 novembre 2020, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 20 jours, soit du 18 novembre au 7 décembre 2020, et qu'une assemblée virtuelle de consultation publique s'est tenue le 7 décembre 2020, annoncées au préalable par un avis public en date du 18 novembre 2020, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021, par sa résolution CE21 0121;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changement, le projet de Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil remercie tous les intervenants et cède la parole au conseiller Robert Beaudry afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Robert Beaudry à son endroit. Mme Boivin-Roy souligne que le conseiller Beaudry lui attribue les expressions « entêtement » et « idéologie », alors qu'elle n'a parlé que « d'entêtement ». De plus, M. Beaudry la cite de manière inexacte lorsqu'il utilise l'expression « zones choisies politiquement » alors qu'elle a précisé des « zones choisies ». Enfin, elle considère que M. Beaudry lui prête des intentions lorsqu'il mentionne que le parti Ensemble Montréal « ...se fait le porte-parole de l'industrie ».

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Beaudry qui convient en effet que Mme Boivin-Roy a utilisé uniquement le mot « entêtement » et non « idéologie ». Il ajoute qu'il ne changera pas ce qu'il a dit à propos des « zones choisies politiquement », mais qu'il modifie l'expression « ...se fait le porte-parole de l'industrie » par « ...a repris mots pour mots de nombreux arguments véhiculés par l'industrie ».

La présidente du conseil remercie le conseiller Beaudry et clôt le débat.

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 44.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Pausé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Montgomery, Fumagalli, Arseneault et Gosselin (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Rapanà et Rotrand (25)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 25

Adopté à la majorité des voix.

44.02 1207252001

Règlement 20-041

À 12 h 19, le leader de la majorité, M. François Limoges, précise qu'un débat se tiendra sur le point 65.01, tel que prévu à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), soit après l'étude du point inscrit au chapitre 51 et de la motion 65.02, et ce après la pause du lunch. Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, prend la parole et indique qu'il est d'accord avec cette proposition.

CM21 0104

Nomination d'un membre à la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, se terminant le 30 novembre 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer monsieur Claude Carette, directeur général adjoint - Mobilité et attractivité, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de madame Isabelle Cadrin, pour une période de trois ans se terminant le 30 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1203063001

Article 51.02

Nominations aux commissions permanentes

Retiré – Voir article 3.01.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges qui appelle le point 65.02.

Le conseil débute l'étude de l'article 65.02.

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 janvier 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 26 janvier 2021 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Hadrien Parizeau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Maja Vodanovic et Mme Stephanie Watt.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTR    L'ARTICLE 65.06

Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Manon Barbe.

AUTRES PR SENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

La pr sidente du conseil, Mme Suzie Miron, d clare la s ance ouverte.

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux avec l'étude de l'article 65.02.

Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal des Montréalais en raison de la pandémie de la COVID-19

Attendu que la crise sanitaire de la COVID-19 s'étend au-delà de l'année 2020 et que l'année 2021 commence avec des mesures de confinement plus restrictives encore qu'au plus fort de la première vague;

Attendu que la région administrative de Montréal était encore, au début janvier, l'épicentre de la crise au Québec et qu'elle fut l'une des premières à être en « zone rouge »;

Attendu que le 6 janvier 2021, le gouvernement Legault a décrété des mesures de confinement plus sévères, incluant la fermeture des commerces non essentiels et un couvre-feu qui force la fermeture des commerces essentiels à 19 h 30;

Attendu que lors de la première vague, la pause décrétée par le gouvernement avait mis à l'arrêt jusqu'à 40 % de l'économie du Québec et 44 % des emplois;

Attendu que lors du premier confinement, alors que les mesures de confinement étaient moins strictes qu'actuellement, 77 % des entreprises étaient totalement ou partiellement fermées selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Attendu que, selon la FCEI, en date de novembre 2020, la proportion des entreprises qui songeaient à déclarer faillite à cause de la COVID-19 était de 14 %;

Attendu que Restaurants Canada évalue à 10 000 le nombre de restaurants ayant fermé définitivement en 2020 et estime à 40 % la proportion de restaurants qui ne devraient pas survivre jusqu'en mars 2021;

Attendu qu'en date du 4 octobre 2020, plus de 2 millions de Québécois ont reçu des versements en vertu de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et que depuis le lancement de la Prestation canadienne de relance économique, plus de 690 000 demandes ont été approuvées au Québec en date du 3 janvier 2021;

Attendu qu'actuellement, le taux de chômage est de 8,1 % à Montréal et qu'il avait atteint jusqu'à 14 % au plus fort du premier confinement, comparativement à 5,9 % en février 2020, selon Statistique Canada;

Attendu que les pertes d'emploi et l'instabilité économique causées par la COVID-19 feront en sorte que plusieurs propriétaires montréalais peineront à payer leur hypothèque et leurs taxes foncières pour l'année 2021;

Attendu que selon le Mouvement des caisses Desjardins, en 2019, l'endettement des Québécois atteignait en moyenne 155 % de leur revenu disponible;

Attendu que selon le recensement de Statistique Canada datant de 2016, le nombre de ménages propriétaires de logements privés dans la Ville de Montréal était de 286 425, soit 36 % des ménages de la Ville de Montréal, et parmi eux, 61 % remboursent un prêt hypothécaire;

Attendu que les six grandes banques au Canada ont accordé en date de septembre 2020 près de 775 000 dettes hypothécaires et près de 470 000 cartes de crédit;

Attendu qu'en juillet 2020, 5,6 % des propriétaires ont bénéficié d'un report de paiement de leur dette hypothécaire par les différentes banques;

Attendu qu'en 2020, à la demande de l'Opposition officielle, la Ville de Montréal a reporté le second paiement de la taxe foncière du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, sans intérêt, à l'instar d'autres villes canadiennes et québécoises, afin d'alléger le fardeau financier des ménages et des commerçants montréalais en cette période exceptionnelle;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

que la Ville de Montréal allège le fardeau fiscal des résidents et entreprises en reportant au 1^{er} juin le premier versement et au 1^{er} septembre le second versement des taxes foncières résidentielles et non résidentielles pour l'année 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui présente la motion.

Le chef de l'opposition officielle se dit satisfait de la décision de l'Administration de reporter les échéances pour les deux versements du compte de taxes foncière résidentielle et non-résidentielle pour l'année 2021, ce qui démontre que la Ville de Montréal est à l'écoute de ses citoyens.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole et présente les amendements de l'Administration.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

- de remplacer le 15^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'en 2020, la Ville de Montréal a reporté le second paiement de la taxe foncière du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, sans intérêt, à l'instar d'autres villes canadiennes et québécoises, afin d'alléger le fardeau financier des ménages et des commerçants montréalais en cette période exceptionnelle; »

- d'ajouter après le dernier « Attendu » le texte suivant :

« Attendu que la Ville de Montréal a annoncé le 13 janvier 2021 qu'elle reporterait les deux versements des taxes foncières de trois mois pour l'année 2021 et que le comité exécutif a adopté les sommaires décisionnels pour ce faire le 20 janvier 2021; »

« Attendu que les avis de motions pour ces reports ont été faits officiellement au conseil municipal du 25 janvier 2021; »

La présidente du conseil remercie le président du comité exécutif pour sa présentation des amendements.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux

Le débat se poursuit sur l'article 65.02 tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède respectivement la parole au conseiller Alan DeSousa et au chef de l'opposition officielle Lionel Perez.

Le conseiller DeSousa prend la parole et se dit heureux que l'Administration ait accepté cette motion, et que cela démontre qu'il est possible de travailler ensemble au Conseil municipal et ce, pour le bénéfice des citoyens.

Le chef de l'opposition officielle prend à son tour la parole et encourage l'Administration à transmettre à l'avance les propositions d'amendements à apporter aux motions, démontrant une volonté de collaboration entre les partis.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix l'amendement à l'article 65.02 et le déclare adopté à l'unanimité.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix l'article 65.02 tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM21 0106

Motion de l'opposition officielle demandant au conseil municipal d'inviter la Vérificatrice générale en séance plénière au sujet de l'audit du rapport préélectoral

Attendu que le budget est un document central en démocratie municipale puisqu'il représente les engagements de la Ville envers les citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui seront données aux prestations des services publics;

Attendu que la capacité du conseil municipal à prendre des décisions éclairées repose sur une bonne compréhension de la situation financière de la Ville et des coûts liés aux programmes, politiques et plans d'action sur lesquels il vote;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public que tous les élus puissent échanger de façon égale des diverses propositions, en disposant des mêmes informations;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public et dans le respect des valeurs d'imputabilité et de transparence qu'un rapport préélectoral sur l'état des finances municipales soit produit afin de permettre aux candidats aux prochaines élections de connaître la situation réelle des finances de la Ville et de prendre des engagements électoraux que la Ville a les moyens de financer;

Attendu que l'Opposition officielle a déposé une motion en janvier 2018 visant la création d'un Bureau indépendant du budget (BIB) qui aurait eu pour mission de fournir au conseil municipal et au conseil d'agglomération une analyse annuelle de la situation budgétaire de la Ville, notamment en vue des futures élections municipales;

Attendu que l'administration s'est dite d'accord avec les principes de la motion déposée en janvier 2018, tout en mentionnant que la Vérificatrice générale était la mieux placée pour remplir ce rôle;

Attendu que dans son rapport annuel 2018, déposé en juin 2019, la Vérificatrice générale a souligné n'avoir jamais reçu le mandat pour produire un rapport préélectoral, et que sans un tel mandat formel du conseil municipal, ainsi que les crédits budgétaires l'accompagnant, son bureau ne pourrait réaliser ce travail;

Attendu qu'en août 2019, le conseil municipal, à la suite d'une nouvelle motion de l'Opposition, a mandaté le Service des finances de produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal au plus tard le 30 juin 2021, et la Vérificatrice générale d'auditer ce rapport préélectoral, et de présenter cet audit au plus tard le 23 septembre 2021;

Attendu que le 24 février 2020, la Vérificatrice générale a envoyé une lettre aux membres du conseil municipal dans laquelle elle écrit que son Bureau était toujours en attente d'informations en provenance de l'administration, notamment le contenu du rapport préélectoral, afin de pouvoir réaliser son mandat dans les délais requis;

Attendu que la Vérificatrice générale ajoute dans sa lettre que sans ces informations, elle ne peut déterminer « à la fois l'ampleur des ressources nécessaires à la réalisation de ce mandat, mais plus fondamentalement encore, notre capacité même à réaliser un audit sur ce rapport préélectoral compte tenu du temps déjà écoulé »;

Attendu que l'administration a répondu à la lettre de la Vérificatrice générale en mandatant le Service des finances de déployer tous les efforts et de remettre les documents nécessaires au Bureau de la Vérificatrice générale en juin 2020 pour s'assurer que le rapport préélectoral puisse être produit;

Attendu qu'en avril 2020, l'administration a affecté 900 000 \$ au Bureau de la Vérificatrice générale afin de compléter son mandat sur le rapport préélectoral;

Attendu que le 16 octobre 2020, le comité d'audit a adopté la résolution CA 2020-001 recommandant que le conseil municipal retire le mandat du rapport préélectoral à la Vérificatrice générale puisque « le prototype développé par le Service des finances ne serait donc pas en mesure de répondre aux objectifs énoncés dans le budget 2020 quant au rapport préélectoral en termes d'information financière sur l'état des finances publiques et de base comparable »;

Attendu que l'administration a retiré, lors du conseil municipal du 16 novembre 2020, le mandat de produire un rapport préélectoral à la Vérificatrice générale et que cette dernière a remis les sommes de 900 000 \$ à la ville-centre;

Attendu qu'afin de respecter les valeurs d'imputabilité et de transparence, il est impératif que la Vérificatrice générale puisse s'adresser au conseil municipal afin de présenter l'information qu'elle juge pertinente et de répondre aux questions des membres du conseil;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

Et résolu :

que le conseil municipal convoque en séance plénière la Vérificatrice générale lors de sa prochaine séance afin qu'elle présente aux élus les raisons pour lesquelles son Bureau a dû abandonner le mandat de produire un rapport préélectoral avant les élections générales municipales de 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et fait un rapide historique des événements qui ont menés jusqu'à la présentation de cette motion, puis à la présentation de la Vérificatrice générale en comité plénier.

Le chef de l'opposition officielle rappelle certaines explications de la Vérificatrice générale quant à son impossibilité de pouvoir rendre le document attendu.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole et rappelle qu'il est toujours de la volonté de l'Administration de déposer un document sur l'état des revenus et dépenses à la Ville, comme l'ont fait les administrations précédentes.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

d'amender la motion sous étude afin :

- de remplacer le huitième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'en août 2019, le conseil municipal a mandaté le Service des finances de produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal au plus tard le 30 juin 2021, et la Vérificatrice générale d'auditer ce rapport préélectoral, et de présenter cet audit au plus tard le 23 septembre 2021; »

- de remplacer le 13^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que le 16 octobre 2020, le comité d'audit a adopté à l'unanimité la résolution CA 2020-001 recommandant que le conseil municipal retire le mandat du rapport préélectoral à la Vérificatrice générale puisque « le prototype développé par le Service des finances ne serait donc pas en mesure de répondre aux objectifs énoncés dans le budget 2020 quant au rapport préélectoral en termes d'information financière sur l'état des finances publiques et de base comparable »;

- d'ajouter après le dernier « Attendu » le texte suivant :

« Attendu que la Vérificatrice générale a témoigné en séance plénière le 26 janvier 2021 pour expliquer pourquoi le mandat de produire un rapport préélectoral a été abandonné; »

- de remplacer le « Résolu » par le texte suivant :

« Que le conseil municipal remercie la Vérificatrice générale pour sa participation à une séance plénière lors de l'actuelle séance afin qu'elle présente aux élus les raisons pour lesquelles son Bureau a dû abandonner le mandat de produire un rapport préélectoral avant les élections générales municipales de 2021. »

Un débat s'engage sur l'amendement de MM. Dorais et Limoges.

La présidente du conseil cède respectivement la parole au conseiller Alan DeSousa et au chef de l'opposition officielle Lionel Perez, qui se disent satisfaits de l'amendement apporté par MM. Dorais et Limoges.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, afin qu'il exerce son droit de réplique sur l'amendement proposé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix l'amendement à l'article 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alan DeSousa qui réitère toute l'importance d'un rapport préélectoral produit par une entité indépendante comme l'est la Vérificatrice générale.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Article 65.03

Motion de l'opposition officielle demandant des consultations publiques auprès des résidents et commerçants locaux avant l'implantation de nouvelles pistes cyclables

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, après une brève mise en contexte, retire l'article 65.03, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM21 0107**Motion de l'opposition officielle demandant au gouvernement du Québec de limiter les frais imposés aux restaurateurs par les services de livraison**

Attendu qu'à l'heure actuelle, en raison de la pandémie de la COVID-19, Montréal se situe toujours en « zone rouge » tel que défini par le gouvernement du Québec, obligeant la fermeture des salles à manger et des bars;

Attendu que le secteur des services d'hébergement et de restauration employait 75 000 personnes en 2018 dans l'agglomération de Montréal et que plus de 80 % de ces emplois sont reliés à la restauration et aux débits de boisson;

Attendu que la restauration est l'un des secteurs les plus affectés par les restrictions liées à la pandémie depuis le mois de mars 2020;

Attendu que Restaurants Canada évalue à 10 000 le nombre de restaurants ayant fermé définitivement en 2020 et estime à 40 % la proportion de restaurants qui ne devraient pas survivre jusqu'en mars 2021;

Attendu que Montréal est reconnu pour l'excellence de sa gastronomie, trônant fréquemment dans les palmarès nord-américains et même mondiaux;

Attendu que les restaurateurs ne peuvent compter actuellement que sur la livraison ou les commandes pour emporter;

Attendu que, suite à l'annonce du gouvernement du Québec le 6 janvier dernier, seules les livraisons seront permises après 20 h pour les restaurateurs entre le 11 janvier et le 8 février 2021 en raison du couvre-feu;

Attendu qu'un grand nombre de restaurants n'offraient pas de service de livraison avant la pandémie et utilisent maintenant les services de livraison offerts par des compagnies tierces, notamment les applications de livraison;

Attendu que ces applications de livraison imposent des frais de service aux restaurateurs pouvant aller jusqu'à 30 % du coût du repas;

Attendu que le modèle désavantage encore plus les restaurants indépendants étant donné que certaines grandes chaînes ont le pouvoir de négocier une réduction de ces frais avec les services de livraison;

Attendu que selon le *Journal de Montréal*, utiliser une application de livraison pour certains repas peut faire grimper la facture du client jusqu'à 60 %, sans que le restaurateur n'en profite;

Attendu qu'un nombre grandissant de villes américaines, notamment New York, Chicago, San Francisco, Los Angeles et Washington, ont limité à un maximum de 15 % les frais imposés aux restaurateurs par les services de livraison;

Attendu que l'Ontario, suite à une motion du conseil municipal de Toronto, a limité temporairement à 15 % les frais de livraison dans les zones où les salles à manger sont fermées;

Attendu que plusieurs restaurateurs à Montréal et associations de restaurateurs ont déjà exprimé le désir de voir le gouvernement du Québec limiter ces frais;

Attendu que selon diverses études, le salaire d'un livreur travaillant pour une application de livraison avoisine le salaire minimum et que l'Ontario a interdit à ces applications de réduire la commission versée à leurs livreurs pour compenser la diminution des frais de livraison;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de limiter à 15 % les frais imposés aux restaurateurs par les services tiers de livraison jusqu'à la fin de la pandémie;
- 2- que ce faisant, le gouvernement du Québec s'assure qu'il soit interdit pour les services de livraison de compenser cette perte de revenus en diminuant la rémunération de leurs livreurs ou autres employés.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle Lionel Perez qui présente la motion.

Le chef de l'opposition officielle fait mention des différentes mesures mises en place pour venir en aide aux commerçants durant la pandémie. M. Perez mentionne également que cette motion se veut une mesure supplémentaire pour aider l'industrie de la restauration, qui se voit imposer des frais importants par les différents services de livraison.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Luc Rabouin.

Il est proposé par M. Luc Rabouin

appuyé par M. François Limoges

d'amender la motion sous étude afin :

- d'ajouter un « Attendu » entre le 5^e et le 6^e « Attendu » qui se lit comme suit :
« Attendu que les restaurants jouent un rôle crucial dans la relance économique des artères commerciales de Montréal et que nous devons tout faire pour les aider à traverser cette crise; »
- d'ajouter un « Attendu » entre le 13^e et le 14^e « Attendu » qui se lit comme suit :
« Attendu que la Colombie-Britannique a utilisé, en décembre, ses pouvoirs d'urgence pour imposer un plafond de 15 % sur les frais de livraison pouvant être chargés aux restaurateurs; »
- de remplacer le premier « Résolu » par le texte suivant :
« Que la Ville de Montréal réitère sa demande au gouvernement du Québec de limiter à 15 % les frais imposés aux restaurateurs par les services tiers de livraison jusqu'à la fin de la pandémie; »

Le conseiller Luc Rabouin mentionne que cette motion amendée se veut un message haut et fort de solidarité envers les restaurateurs montréalais, et un message au gouvernement du Québec lui demandant d'intervenir sur cette question. Il invite les Montréalais à encourager les restaurateurs dans cette période difficile. Enfin, M. Rabouin mentionne que l'Administration continue ses efforts pour développer une solution alternative de livraison à coût abordable.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rabouin. Elle met aux voix l'amendement et le déclare adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.04, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM21 0108**Motion pour féliciter Joe Biden pour son élection en tant que 46^e président des États-Unis**

Considérant que Joe Biden a occupé des fonctions publiques depuis 1970, d'abord en tant que conseiller local de comté avant son élection en tant que sénateur des États Unis du Delaware, où il a servi entre 1972 et 2008, avant d'être élu vice-président des États-Unis, poste qu'il a occupé jusqu'en 2016;

Considérant que Joe Biden a été élu président des États-Unis d'Amérique le 3 novembre 2020 et a prêté serment comme 46^e président de ce pays le 20 janvier 2021;

Considérant que Joe Biden s'est engagé à une réponse nationale concertée aux ravages de la pandémie de la COVID aux États-Unis, a exprimé son soutien au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde entier et promet d'améliorer les relations entre les États-Unis et leurs voisins immédiats, le Canada et le Mexique;

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault
M. Marvin Rotrand

que le conseil municipal reconnaisse la longue histoire du service public de Joe Biden au peuple de son État et de son pays et son désir de promouvoir la démocratie et la paix et lui souhaite bonne santé en tant que 46^e président des États-Unis.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, qui présente la motion.

La présidente du conseil remercie le maire de l'arrondissement d'Anjou pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle.

Il est proposé par Mme Sophie Mauzerolle

appuyé par M. François Limoges

d'amender la motion sous étude afin :

- d'ajouter après le troisième « Considérant » le texte suivant :

« Considérant que Joe Biden s'est engagé à faire de la lutte aux changements climatiques une priorité de son administration, et qu'il a signé le mercredi 20 janvier, au premier jour de son mandat, un décret présidentiel annonçant le retour des États-Unis dans l'accord de Paris sur le climat (2015);

Considérant que Kamala Harris est devenue le 20 janvier la toute première femme à devenir vice-présidente des États-Unis, après quatre ans à siéger au Sénat, ainsi que la toute première femme d'origine afro-américaine à occuper ce poste;

Considérant que Kamala Harris a un lien privilégié avec Montréal, ayant résidé dans notre métropole pendant son adolescence;

Considérant les liens étroits et forts qui unissent la population montréalaise à la nation américaine, ainsi que la relation historique que Montréal entretient avec plusieurs grandes villes des États-Unis »;

- de remplacer le « Résolu » par le texte suivant :

« Que le conseil municipal reconnaisse le dévouement de longue date de Joe Biden et Kamala Harris envers le service public et leur désir de promouvoir la démocratie et la paix et leur souhaite bon succès et bonne santé en tant que 46^e président et 49^e (mais aussi première) vice-présidente des États-Unis ».

Un débat s'engage sur l'amendement de Mme Mauzerolle et de M.Limoges.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et déclare vouloir ajouter son nom comme appuieur à cette motion.

Le débat se poursuit sur l'amendement de Mme Mauzerolle et de M. Limoges.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement et il est adopté à l'unanimité. Puis, elle cède la parole à M. Miranda afin qu'il exerce son droit de réplique sur l'article 65.05, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.05, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM21 0109

Motion non partisane demandant à la Ville de Montréal d'exhorter le gouvernement Canadien à décriminaliser la possession simple de drogue pour usage personnel

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.06 travaillée en collaboration avec Mme Nathalie Goulet, responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance et de la jeunesse et Mme Caroline Bourgeois, responsable de la sécurité publique et de l'Est de Montréal pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu qu'en 2016 le gouvernement canadien reconnaissait que le pays était aux prises avec une crise nationale des opioïdes, plus récemment reconnue en tant que crise des surdoses, et que cette crise qui perdure toujours est d'abord et avant tout une question de santé publique et non de justice criminelle;

Attendu que la criminalisation de la possession de drogues pour un usage personnel ne protège pas la santé publique ni la sécurité publique et qu'elle s'avère inefficace pour réduire la consommation et la disponibilité de drogues illicites;

Attendu que l'expérience du Portugal, lequel a décriminalisé la possession simple de drogues en 2001, a démontré la pertinence de privilégier une approche basée sur la réduction des risques et la santé publique en matière de politique sur les drogues, qui privilégie la prévention et le soutien aux usagers de drogues, en plus d'inciter d'autres législations à adopter depuis cette approche;

Attendu qu'en mars 2020 le gouvernement canadien rapportait tout près de 15 000 décès apparemment liés aux opioïdes au cours des quatre dernières années;

Attendu que Montréal, à l'instar de plusieurs autres villes canadiennes, fait actuellement face à une augmentation marquée du nombre de surdoses et de décès liés à la consommation de drogues, non seulement à cause de la circulation accrue d'opioïdes puissants, dont le fentanyl, mais aussi de la prolifération de nombreuses autres drogues en circulation;

Attendu que cette situation est notamment documentée par l'Institut national de santé publique du Québec, ainsi que par les récents constats de la Corporation d'urgences-santé, qui font état d'une augmentation accrue de l'utilisation de naloxone et d'autres interventions lors de surdoses;

Attendu que la crise de la COVID-19 a contribué à exacerber les risques de surdoses en isolant davantage les personnes faisant usage de drogues et en limitant l'accès aux services de réduction des risques existants;

Attendu qu'à Montréal les organisations communautaires intervenants en première ligne en matière de réduction des risques font le constat alarmant d'une augmentation du nombre de surdoses sur le territoire montréalais, ainsi que de trop nombreuses interventions policières auprès des personnes qui font un usage personnel de drogues;

Attendu que la crainte d'être arrêtées et d'être judiciairisées et l'accès limité aux services de réduction des risques comme les sites de services d'injection supervisée amènent certaines personnes à consommer des drogues dans l'isolement, ce qui nuit à leur santé, à leur sécurité et à leur capacité de prendre les précautions d'usage;

Attendu que des organisations internationales, dont l'ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que la Commission globale de politique en matière de drogue, soutiennent la décriminalisation de la possession simple de drogue pour usage personnel afin de protéger la santé et les droits de la personne;

Attendu que de nombreuses organisations canadiennes, tant nationales que provinciales du domaine de la santé et de défense des droits de la personne, des chercheurs et des professionnels des soins de santé à travers le pays, de même que des élu.es provinciaux et municipaux de plusieurs provinces, ont demandé des changements significatifs aux lois actuelles et à leur application en matière de drogues, afin de faciliter l'accès des personnes à risque à des traitements permettant de réduire les dangers liés à la consommation de drogues illicites et de sauver des vies;

Attendu que ces organisations et professionnels plaident de manière soutenue en faveur de l'adoption d'une approche basée sur la santé publique et non sur une approche misant sur la répression et la sécurité publique;

Attendu que la crise des opioïdes fait également ressortir l'importance de traiter concurremment les problématiques criantes de santé mentale;

Attendu qu'en juin et en novembre 2020, par résolutions, le Conseil de santé de la Ville de Toronto exhortait le gouvernement canadien à accorder une exemption en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) afin de décriminaliser la possession simple de drogue pour un usage personnel et d'appuyer immédiatement une augmentation des services de prévention, de réduction des risques et de traitement, incluant des traitements de substitution;

Attendu que le conseil de Ville de Vancouver lors de sa réunion du 25 novembre 2020 adoptait à l'unanimité une résolution demandant au maire « de consulter le médecin-chef de la santé publique de la régie de la santé du littoral de Vancouver et d'écrire aux ministres fédéraux de la Santé, de la Sécurité publique et de la Protection civile et de la Justice et procureur général pour demander une exemption fédérale à la LRCDAS afin de décriminaliser, à des fins médicales, la possession de substances illicites dans les limites de la ville en réponse à des préoccupations urgentes de santé publique entraînées par la crise de surdose et par la pandémie de la COVID-19 »;

Attendu que cette résolution exceptionnelle adoptée par la Ville de Vancouver milite sans équivoque pour la décriminalisation de la possession simple de drogue pour usage personnel à travers le pays et la fin de la discrimination auprès de certaines populations cibles, dont les populations des communautés noires et autochtones;

Attendu que le 25 juillet 2020, le premier ministre de Colombie Britannique, M. John Horgan, demandait de manière formelle au gouvernement canadien de voir à décriminaliser l'infraction de possession simple de drogue pour usage personnel, de s'assurer d'un accès accru aux services en soutien aux personnes qui consomment des drogues et, compte tenu de l'importance des constats révélés par la crise des surdoses, de mettre un terme à la discrimination systémique dont font l'objet certains groupes de la population canadienne;

Attendu que le Service des poursuites pénales du Canada publiait le 17 août 2020 une *Ligne directrice* guidant les procureurs quant à la détermination d'une approche appropriée à l'égard des poursuites portant sur la possession d'une substance contrôlée aux termes de la LRCDAS, en insistant sur la recherche de mesures de rechanges appropriées pour les situations impliquant la possession simple de drogue pour usage personnel;

Attendu qu'en juillet 2020 l'Association canadienne des chefs de police reconnaissait que l'usage de substances illicites est d'abord et avant tout un enjeu de santé publique et non de sécurité publique et que dès lors elle plaide en faveur de la décriminalisation de la possession simple pour usage personnel de drogue comme étant une orientation justifiée et soutenue par des données probantes répondant à la fois à des impératifs de santé publique et de sécurité publique;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal est en faveur de la décriminalisation de la possession simple de toutes les drogues en invoquant que cette approche « doit être accompagnée de pratiques [...] et de mesures à la fois adaptées et complémentaires pour répondre à l'objectif d'atténuation des effets des sanctions pénales sur les toxicomanes; »

Attendu que les docteurs Teresa Tam, administratrice en chef de l'Agence de la santé publique du Canada, Horacio Arruda, directeur national de la santé publique du Québec et sous-ministre adjoint à la direction nationale de la santé publique du Québec et Mylène Drouin, directrice régionale de la santé publique de Montréal, se sont tous prononcés en faveur de la décriminalisation de la possession simple de drogue pour usage personnel ;

Attendu que de plusieurs groupes, dont l'Association des intervenant.es en dépendance du Québec (AIDQ), l'Association québécoise pour la promotion de la santé des utilisateurs et utilisatrices de drogue (AQPSUD), les Étudiant.es canadien.nes pour les politiques éclairées sur les substances psychoactives (ECPEP) et la Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le SIDA (TOMS), ont adressé une lettre à la mairesse de la Ville de Montréal, madame Valérie Plante, ainsi qu'au chef de l'opposition officielle, monsieur Lionel Perez, faisant état des raisons qui militent en faveur de la décriminalisation de la possession simple de drogue pour usage personnel et invitant la Ville de Montréal à ajouter sa voix à celles des villes de Toronto et de Vancouver en soutenant sans équivoque des changements conséquents à la LRCDAS;

Attendu que le Réseau juridique VIH et la Coalition canadienne des politiques sur les drogues, deux des organisations nationales les plus influentes et respectées au pays en matière de politiques sur les drogues, ont également adressé une lettre à la mairesse de Montréal, ainsi qu'au chef de l'opposition officielle, invitant la Ville de Montréal à appuyer les démarches des villes de Toronto et de Vancouver en faveur de la décriminalisation de la possession simple de drogue pour usage personnel;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Christian Arseneault
Mme Nathalie Goulet
Mme Caroline Bourgeois
Mme Sue Montgomery
Mme Rosannie Filato
M. Alex Norris
M. Hadrien Parizeau
M. Robert Beaudry
M. Jocelyn Puzé
M. Sterling Downey
M. Jérôme Normand
M. François Limoges
Mme Giuliana Fumagalli
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- ajoute sa voix à celles des villes de Toronto et de Vancouver afin de demander au gouvernement canadien de décriminaliser la possession simple de drogue pour usage personnel en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*;
- 2- invite le gouvernement canadien à réviser ses politiques et lois sur les drogues et qu'il crée, à cet effet, une table nationale de concertation qui inclut les instances pertinentes, des représentants.es de la société civile et de la défense des droits ainsi que des personnes qui font usage de drogues;
- 3- élabore, dans ses champs de compétences, une stratégie de réduction de méfaits en collaboration et en concertation avec les acteurs du milieu et ses partenaires gouvernementaux qui tiendra compte du contexte légal lié aux drogues et de son évolution afin d'atténuer leurs effets négatifs sur la santé des personnes qui consomment des drogues;
- 4- prenne connaissance du fait que le SPVM soutient la position de l'Association canadienne des chefs de police qui reconnaît que l'usage de substances illicites est d'abord et avant tout une préoccupation de santé publique et non de sécurité publique.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand présente la nouvelle version de la motion travaillée de concert avec l'Administration et qui comporte quelques changements. Il remercie le conseiller Arseneault d'avoir appuyé initialement sa motion. Il ajoute également les noms de Mme Nathalie Goulet et de Mme Caroline Bourgeois à titre d'appuyeurs et les remercie pour leur travail de collaboration à la motion. M. Rotrand demande que la Ville de Montréal joigne sa voix à celles des villes de Toronto et Vancouver qui demandent une approche de santé publique en matière de toxicomanie et de décriminalisation de la possession simple de drogue pour usage personnel. M. Rotrand dépose plusieurs documents en lien avec cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet.

La conseillère Goulet remercie le conseiller Rotrand pour sa motion. Elle met en relief certains éléments de la nouvelle version de la motion, notamment en recommandant l'adoption d'une approche de santé publique plutôt qu'une approche de judiciarisation des personnes. En conclusion, Mme Goulet remercie les organismes et les intervenant.es communautaires qui travaillent sur ces enjeux de santé publique.

La présidente du conseil remercie la conseillère Nathalie Goulet pour son intervention et cède tour à tour la parole aux conseillers Benoit Langevin, Dominic Perri et à la mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mme Sue Montgomery.

Le conseiller Langevin prend la parole et indique être en faveur de la motion. Il relate certains faits de la motion et mentionne que la consommation d'opioïdes devrait être traitée comme un enjeu de santé publique. Il rappelle qu'il est important que Montréal joigne sa voix à celles des villes comme Toronto et Vancouver. M. Langevin remercie les conseillers Rotrand et Arseneault d'avoir déposé cette motion, ainsi que tous les organismes qui font un travail colossal sur le terrain.

Le conseiller Dominic Perri prend la parole et exprime certaines réserves. Il mentionne que l'objectif visé par la motion est d'aider les personnes qui se trouvent en situation de crise personnelle, par contre, en voulant aider ces personnes, il ne faut pas négliger les impacts que la décriminalisation peut avoir sur d'autres personnes. M. Perri invite les membres à réfléchir à savoir si ultimement nous souhaitons voir nos jeunes grandir dans une société libre de drogues ou plutôt dans une société tolérante aux drogues.

Mme Montgomery prend la parole et demande que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de la motion.

La présidente du conseil remercie les intervenants et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole et exprime quelques enjeux liés à cette motion. Il rappelle les impacts néfastes de l'utilisation des opioïdes dans toutes les grandes villes canadiennes, incluant Montréal, mais plus particulièrement dans l'Ouest du Canada, à Vancouver, où le nombre de décès a explosé. Il précise aussi qu'il n'y a pas de solutions magiques à ces problématiques mais qu'il faut continuer à investir les sommes nécessaires pour vaincre ces enjeux de santé publique. M. Perez informe le conseil qu'il y aura un vote libre des membres d'Ensemble Montréal sur cette motion.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et cède la parole au conseiller Christian Arseneault.

Le conseiller Arseneault prend la parole et présente d'autres éléments de contexte découlant de la présentation de cette motion. Il parle notamment des villes canadiennes comme Toronto et Vancouver, mais également de la Ville de Portland, en Orégon, qui a vraiment été un leader nord-américain dans le processus de décriminalisation de la possession simple de drogue pour usage personnel, de même que le Portugal. Il évoque aussi tout l'aspect financier de cet enjeu, les sommes déjà investies pour des solutions qui ne fonctionnent pas, et pour les communautés racisées pour lesquelles l'application des lois et les interpellations se font de façon discriminatoire. M. Arseneault enjoint les membres à voter en faveur de cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Arseneault et cède la parole respectivement au leader de la majorité, M. François Limoges, Mme Giuliana Fumagalli et à M. Giovanni Rapanà.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et souhaite ajouter les noms de Mme Rosannie Filato, M. Alex Norris, M. Hadrien Parizeau, M. Robert Beaudry, M. Jocelyn Pautz, M. Sterling Downey, M. Jérôme Normand ainsi que le sien, en tant qu'appuyeurs de cette motion.

La conseillère Giuliana Fumagalli et le conseiller Giovanni Rapanà prennent à tour de rôle la parole afin de joindre leurs voix à celles des intervenants en appui à cette motion. Ils souhaitent tous les deux ajouter leurs noms à la liste des appuyeurs.

La présidente du conseil les remercie et cède tour à tour la parole à M. Richard Deschamps, M. Luis Miranda et Mme Lise Zarac.

M. Deschamps et M. Miranda expriment leur malaise face à la motion. M. Deschamps déplore le moment choisi pour la déposer et questionne notamment les ressources et les outils nécessaires pour faire face à cette grave problématique. M. Miranda revient quant à lui sur l'approche du Portugal dans ce dossier. Il précise que le Portugal ne peut plus revenir en arrière politiquement sur cette décision. Mme Zarac prend la parole pour exprimer son malaise et sa dissidence en regard de cette motion.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.06.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Puzé, Marinacci, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Giannou, Salem, Corvil, Langevin, Rapanà, Montgomery, Fumagalli, Rotrand, Arseneault et Gosselin (47)

Votent contre : Mesdames et messieurs Sari, Beis, Deros, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (13)

Résultat : En faveur : 47
Contre : 13

La présidente du conseil déclare l'article 65.06 adopté à la majorité des voix.

65.06

Article 65.07

Motion non partisane mandatant la Ville de Montréal de déposer un avis de projet sur le prolongement du boulevard Cavendish et des études préliminaires au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au plus tard le 1^{er} mai 2021

Le conseiller Marvin Rotrand, après discussions avec le conseiller Éric Alan Caldwell et le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, retire l'article 65.07, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM21 0110**Motion non partisane exhortant les gouvernements du Canada et du Québec à reporter les dates de déclaration et de paiement des impôts fédéraux et provinciaux à la seconde moitié de l'année 2021**

Attendu que normalement, les contribuables doivent produire leurs déclarations de revenus fédérale et provinciale le 30 avril pour l'année civile précédente;

Attendu qu'en réponse aux inconvénients que la pandémie de COVID-19 a causés à des millions de Canadiens en 2020, le gouvernement du Canada a repoussé la date de production des déclarations pour l'année d'imposition 2019 au 1^{er} juin 2020 et l'obligation de verser les sommes dues au 1^{er} septembre 2020 afin d'offrir aux contribuables, qui sont sous pression, un répit sur le plan économique, et que cette mesure a été imitée par le gouvernement du Québec pour les déclarations de revenus provinciales des Québécois;

Attendu que la pandémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2021, que le nombre d'hospitalisations et de décès a considérablement augmenté partout au Canada et que le gouvernement du Québec a décrété, le 9 janvier 2020, un confinement important qui devrait avoir un impact continu sur l'économie, ce qui réduira l'emploi et les revenus;

Attendu qu'il serait dans l'intérêt du public d'offrir de nouveau un répit aux contribuables pendant que les Canadiens font face aux perturbations économiques actuelles, qui sont liées à la nécessité d'imposer des règlements sur la santé afin de promouvoir la sécurité publique;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault

Et résolu :

que le conseil municipal invite les gouvernements du Canada et du Québec à reproduire les politiques qu'ils ont appliquées à l'année d'imposition de 2019 en repoussant les dates de production des déclarations de revenus des particuliers pour l'année d'imposition 2020 au 1^{er} juin 2021 et l'obligation de verser les sommes dues au mois de septembre 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller prend la parole pour présenter la motion en justifiant que les deux paliers gouvernementaux doivent également accommoder les contribuables canadiens en repoussant les dates limites pour produire et payer les impôts en juin et septembre 2021, comme c'était le cas l'année dernière, étant donnée que la pandémie ainsi que les situations difficiles qui en découlent sont toujours d'actualité. Il invite tous les membres du conseil à l'appuyer.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau.

Le conseiller Parenteau prend la parole pour exprimer l'appui de l'Administration à la motion et remercie le conseiller Rotrand de l'avoir soumise au conseil.

Adopté à l'unanimité.

65.08

À 16 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE